

DE ABDOULAYE WADE À MACKY SALL

Le casse-tête des ambulants



Depuis 2007, les maires ont toujours échoué dans leur politique de déguerpissement

Moussa Sy : "L'État ne joue pas le jeu"

Idrissa Diallo : "Nous n'avons pas que les marchands ambulants à gérer"

P. 6

ME MBOYE GUËYE,
FUTUR BÂTONNIER

Les dessous
d'un plébiscite P. 4



RETOUR AUX AFFAIRES

Pourquoi ça
coince pour ABC P. 2



POURSUIVI DANS UNE
AFFAIRE FONCIÈRE

Thione gagne contre
Macodou Dieng P. 2



SIMPLIFIEZ VOTRE VIE EN TÉLÉCHARGEANT
L'APPLICATION NAFA EXPRESS!

- Transfert d'Argent
- Paiement de factures
- Achat de crédit
- Paiement chez les commerçants



Rechargez directement votre carte visa prépayée NAFA via votre application

Application gratuite disponible sur

service client 33 869 30 69 > www.nafa-express.com

POURSUIVI DANS UNE AFFAIRE FONCIÈRE

Thione Seck gagne son procès contre Macodou Dieng

Voilà une nouvelle qui va donner du baume à Thione Seck qui, depuis le 2 juin dernier, subit les rigueurs carcérales à la suite de son inculpation dans une affaire de trafic de faux billets de banque. En fait, le leader du "Raam daan", défendu par son avocat attiré, Me Abdou Dialy Kane, a gagné la procédure que le patron de l'Entreprise de promotion immobilière (EPI) Macodou Dieng avait initiée contre lui. La Chambre civile et commerciale du Tribunal de grande instance de Dakar a rendu sa décision hier et a boudé le requérant. Le promoteur immobilier avait assigné en paiement Thione Seck qu'il accuse de lui devoir 100 millions F CFA. Dans sa requête, le promoteur immobilier explique que le père de Waly Seck qui est également à la tête d'une fondation dénommée



"Ballago Seck", avait manifesté son désir d'acquérir un site pour y ériger le siège social de ladite fondation. A cet effet, le chanteur a porté son choix sur un terrain sis à Niagua. D'après toujours le plaignant, Thione Seck avait promis de le payer après mutation du site à son nom.

A l'en croire, le chanteur n'a pas respecté son engagement alors qu'il avait déjà entrepris les démarches nécessaires pour faire de lui, le nouveau propriétaire. Et c'est las d'attendre, expliquait-il, qu'il avait saisi la justice. En plus des 100 millions, il réclamait 30 millions au titre de réparation. Mais, il n'a pas obtenu un franc puisqu'il a été débouté de toutes ses demandes. Pour rappel, cette affaire avait fini par faire ressurgir la tension entre Thione Seck et Youssou Ndour, accusé par son collègue chanteur d'être derrière l'article de presse publié à cet effet dans les colonnes du journal du Groupe Futurs Médias. Thione Seck n'avait pas manqué de clamer son innocence et avait soutenu dans EnQuête : "Tout sera clair le jour du jugement au tribunal." ■

3 MINISTRES +BM

C'est décidément une question qui mobilise l'Etat. Pas moins de trois ministres se sont retrouvés au Radisson hier, jusque tard dans la nuit. Il s'agit du ministre de l'Energie Thierno Alassane Sall, accompagné du Directeur général de la Senelec Mouhamadou Makhtar Cissé, du ministre de l'Economie et des Finances Amadou Bâ, celui délégué en charge du Budget, avec une bonne équipe de techniciens du ministère aux Sous. Nous n'avons pas pu prendre connaissance du contenu des discussions dans les détails mais une chose est sûre, c'est qu'il était question du lancinant problème de l'Energie. Sans doute s'est-il agi de voir comment prendre le taureau par les cornes. En tout cas, la Banque mondiale était aussi de la partie. La toute nouvelle patronne de cette institution financière bien influente, Mme Louise Cord, récemment nommée directrice des Opérations de la Banque mondiale pour le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée-Bissau, la Gambie et la République de Cap-Vert, était aussi là, avec une bonne équipe de techniciens en la matière au niveau de l'Institution financière. La BAD et l'USAID étaient aussi représentés. Vu donc les personnes qui ont fait le déplacement, c'est sûr qu'il ne s'agissait pas d'un simple "ndogu" prolongé à la Sénégalaise...

MASSALY

Mouhamadou Lamine Massaly devra encore patienter avant d'être jugé. Son procès prévu hier, a été ren-

voyé à mardi prochain par le tribunal des flagrants délits de Dakar. Les juges veulent disposer du matériel de sonorisation pour écouter le Cd contenant les propos jugés diffamatoires reprochés au responsable libéral. Mouhamed Massaly est poursuivi pour outrage à un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions et diffamation contre un corps constitué, notamment la Gendarmerie. Les propos incriminés, le responsable politique les a tenus après qu'il a été relâché par le parquet dans l'affaire l'opposant à la présidente du Conseil économique social et environnemental (CESE). Mme Aminata Tall s'était sentie injuriée par Massaly qui, lors d'une émission télévisée, l'avait traité de "prostituée" politique. Libéré sur convocation après son déferrement au parquet, Massaly s'était défoulé sur les gendarmes. Il les avait traités de "gendarmes politiques" en les accusant de l'avoir brutalisé et séquestré.

MACKY SALL

Le ministre de l'Agriculture, envoyé spécial du Premier ministre de l'Inde, le Dr Sanjeev Kumar Balyan, a été reçu hier par le président de la République Macky Sall. Selon un communiqué de la Présidence, Dr Sanjeev Kumar Balyan était à Dakar au nom de son Premier ministre "pour inviter le chef de l'Etat au sommet Inde-Afrique qui doit se tenir le 26 octobre prochain".

CHANVRE INDIEN

Fumer du chanvre indien en

plein mois béni de ramadan, c'est le jeu auquel s'adonnaient une dizaine de personnes, tous des hommes et âgés entre 20 et 40 ans. Ces derniers ont été déferés au parquet après une garde-à-vue au commissariat de Golf Sud. Ils sont poursuivis pour les délits de détention et usage de chanvre indien. Les mis en cause ont été appréhendés durant la nuit du mardi au mercredi, lors d'une patrouille dans le cadre de la mission de sécurisation des biens et des personnes, dans les secteurs de la cité Douane, Cité des Nations unies, des HLM Las Palmas, des Unités 1 à 6 des Parcelles Assainies. Il a été trouvé par devers les personnes arrêtées des cornets de l'herbe qui tue.

ALERTE BOURSIERE EN CHINE !

Secouée par un choc d'une ampleur inédite, la place de Shanghai a perdu près de 30% de sa valeur depuis la mi-juin. Soit près de 3 000 milliards de dollars (2 710 milliards d'euros) de capitalisation partis en fumée – plus de dix fois la dette grecque ! Certes sur un an, la place est encore en hausse, de 80%. Mais ces dernières semaines ont de quoi inquiéter. Les places de Shanghai et Shenzhen ont toutefois rebondi, jeudi 9 juillet, de respectivement 5,8% et 3,8% en fin de séance, suite aux dernières mesures des autorités pour tenter d'enrayer le krach boursier que vit le pays depuis un mois. A l'origine de cette débâcle, il y a le difficile atterrissage de l'économie de la République populaire. La crois-

DE RETOUR APRÈS 3 MOIS D'ABSENCE

Pourquoi ça coince pour ABC

En "exil" aux Usa et en Europe depuis plus de trois mois, Me Alioune Badara Cissé l'ancien N°2 de l'Alliance pour la République est de retour au bercail. Il arrive au moment où d'autres ténors qui étaient en retrait dans le dispositif politico-institutionnel du président de la République font leur come-back.

La même logique va-t-elle prévaloir pour le natif de Saint-Louis ? L'ancien N°2 de l'Apr était en disgrâce depuis son limogage du poste de ministre des Affaires étrangères. Ce départ avait semblé pousser Me Cissé à entrer dans le "maquis en prenant ses libertés". Pour preuve, il avait refusé de cautionner une liste de l'Apr dirigée par Mansour Faye, ministre et beau-frère du président à Saint-Louis. Pis encore, il a intégré le pool d'avocats qui défendent les intérêts de Karim Wade.

Mais un vent de décrispation a soufflé lors de la 3ème édition de l'université républicaine, en octobre 2014. Le président Sall avait demandé à Alioune Badara Cissé et à l'ancien Premier ministre Aminata Touré de rentrer dans les rangs. La joie se lisait chez nombre de jeunes de l'Apr qui ont toujours prôné des retrouvailles. Le leader de l'Apr a poursuivi la dynamique unitaire en nommant Mimi Touré, envoyée spéciale. D'aucuns attendaient une suite qui serait marquée par le retour aux affaires d'ABC. Mais ils déchantent vite avec l'annonce du départ aux Etats-Unis du natif de Saint-Louis. Le séjour de l'ancien ministre des affaires étrangères a duré plus de trois mois.

Il retourne au pays dans un contexte marqué par le retour des responsables qui avaient perdu dans leurs fiefs lors des élections locales. Après avoir été démis de ses fonctions de secrétaire du gouvernement au lendemain de sa défaite à la Médina, Seydou Guèye s'était contenté d'une

petite "consolation" avec le poste de ministre directeur de cabinet politique adjoint. Lors du dernier réaménagement du gouvernement, il a fait un retour dans le gouvernement. M. Guèye est devenu ministre auprès du Premier ministre, Porte-parole du gouvernement.

Thierno Alassane Sall a aussi fait son retour en force en devenant ministre de l'Energie, un poste stratégique et sensible dans le dispositif du gouvernement. Pourtant, il avait été démis de ses fonctions de ministre des Infrastructures après avoir perdu devant Idrissa Seck à Thiès. La dignité en bandoulière, M. Sall avait annoncé juste après sa passation de service son retour à l'Asecna. Comme pour dire qu'il peut exister sans la politique.

La realpolitik a semblé prévaloir dans ces retours. Le président Sall veut être réélu en 2017. Il fait face à une opposition qui compte de fortes personnalités. Il a besoin de personnalités capables de porter la réplique aux ténors de l'opposition avec surtout le réveil de l'ancien Premier ministre, Idrissa Seck qui a intensifié récemment des activités politiques au sein de son parti, mais aussi la rébellion menée par une frange du parti socialiste qui clame haut et fort que le parti qui a dirigé le Sénégal entre 1960 et 2000 aura son candidat à la prochaine présidentielle.

La dynamique qui a guidé le retour de Seydou Guèye, Thierno Alassane Sall, Aminata Touré va certainement prévaloir. L'ancien numéro deux savait porter la réplique à l'ex-Premier ministre, Idrissa Seck. Il jouit encore d'un grand élan de sympathie au sein des jeunesses républicaines et chez nombre de ténors de l'Apr. Mais son retour ne sera pas aisé. Dans son fief de Saint-Louis, les choses ont tourné sans lui et il traîne comme un mystère entretenu à dessein autour des véritables raisons de sa disgrâce. ■

ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication : **Mahmoudou Wane**
Rédacteur en chef : **Ibrahima Khalil Wade**
Rédacteur en chef délégué : **Gaston Coly**

Rédaction :
Sophiane Bengeloun, Bigué Bob, Matel Bocoum, Adama Coly, Georges Diatta, Viviane Diatta, Mame Talla Diaw, Aida Diène, Ousmane Laye Diop, Assane Mbaye, Aliou Ngamby Ndiaye, Fatou Sy, Babacar Willane
Correcteur :
Boubacar Ndiaye

Directeur artistique :
Fodé Baldé
Maquette :
Penda Aly Ngom Sène, Joe Waly Diam

Service commercial :
maimounaenquete@gmail.com
Tél. : 33 825 07 31 - 778341190
70 408 82 22 - 70 746 50 16
Impression : **Graphic Solutions**

AVIS DE DÉCÈS

Jean Demba Ndongo Sadj

23 Juillet 1951-2 Juillet 2015.

Tu es parti comme tu aimais venir vers nous, avec discrétion et élégance, nous laissant tristes et orphelins de ton raffinement et de ton humeur toujours égale.

Tu nous auras convaincus que la sérénité et l'intégrité étaient constitutives de notre humanité. Nous serons avec toi en prières ce jeudi 9 Juillet à 10 heures aux Maristes derrière Citydia pour le repos de ton âme. Les Amis de Ndongo de tous les horizons.

ASTROSENEGAL

Leader de la Voyance au Sénégal

Avenir – Amour – Santé - Travail

Contactez-nous 24h/24 7J/7 au : 88 828 28 28

www.astrosenegal.com

EN VISITE DANS LES COMMISSIONS DE RÉVISION À PIKINE, GUÉDIAWAYE ET RUFISQUE

La Cena dénonce l'absence des partis politiques

A la tête d'une forte délégation, le président de la Commission électorale nationale autonome (Cena) a effectué hier une visite dans des commissions de révision des listes électorales des départements de Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Dakar. A l'issue de ces visites, Doudou Ndir (*photo*) a déploré l'absence des partis politiques dans lesdites commissions.



■ ASSANE MBAYE

A 24h de la date butoir de la révision ordinaire des listes électorales, le président de la Commission électorale nationale autonome (Cena) a effectué hier une descente dans les départements de Rufisque, Pikine, Guédiawaye et Dakar. A la tête d'une délégation, Doudou Ndir s'est successivement rendu à Tivaouane Peul-Niaga, à

Pikine Est, à Golf Sud et enfin à la commission de Grand Yoff où il a achevé sa tournée. Tirant les enseignements de cette visite, le président de la Cena note que partout où il s'est rendu, il a trouvé des commissions à pied d'œuvre. Toutefois, il a déploré l'absence "massive" des partis politiques dans lesdites commissions. Un tel fait, selon lui, peut être à l'origine des récriminations, contestations et critiques souvent notées

après les élections. "Je crois que pour critiquer de façon objective, il faut être présent dans le lieu où les activités se déroulent. Quand on est absent, on ne peut pas faire de critique objective", rouspète Doudou Ndir qui appelle ainsi "les partis politiques à se manifester plus massivement au sein des commissions pour pouvoir assurer un droit de regard".

L'autorité de régulation et de surveillance du processus électoral a aussi noté un faible taux d'inscription sur les listes électorales. Cela, dit-il, "même si dans certaines commissions, on a enregistré une recrudescence des inscriptions par rapport aux élections locales de 2014". "On a enregistré des taux d'inscription qui pourraient être un indicateur de l'intérêt que les populations de ces localités portent à la chose électorale", déclare le président de la Cena.

Doudou Ndir et son équipe n'ont pas manqué de condamner le fait que "les Sénégalais préfèrent toujours attendre les derniers moments pour se bousculer dans les commissions de révisions". A seulement 24h de la clôture de ces révisions, un rush

est noté dans la commission de Grand Yoff où en une semaine, il y a eu 300 nouvelles inscriptions, alors qu'entre février et juin, l'on a noté presque le même nombre d'inscrits.

Transparence et sincérité

Le président de la Cena a été, en marge de cette visite, interpellé sur les accusations de fraudes portées par l'opposition contre le pouvoir concernant la conception des cartes nationales d'identité. Répondant aux questions des journalistes, Doudou Ndir déclare : "Quand nous avons été mis au parfum de cette situation, nous avons commandité des enquêtes auprès du président de la Ceda de Pikine. Après une enquête exhaustive de la situation, il a fait un rapport qui donne raison aux partis d'oppositions. Après, nous nous sommes réunis en Assemblée générale pour dire que s'il y a une commission d'inscription de la carte nationale d'identité qui s'est réunie dans un endroit inapproprié, cela peut occasionner des contestations futures". Ainsi, souligne-t-il, "les partis d'opposition peuvent dire quelque part que le processus n'est pas clair". De ce fait, "il faut que le comportement des acteurs politiques, que ce soient l'administration ou les partis politiques, soit porté par une seule exigence : la transparence et la sincérité". "S'il y a dans le processus électoral des comportements qui peuvent créer un climat de suspicion, nous devons faire en sorte de ramener tous les acteurs à la vertu de la transparence. Nous devons faire en sorte que le processus ne soit pas suspecté. Ce que nous, nous voulons, c'est une bonne démocratie", a conclu Doudou Ndir. ■

CÉLÉBRATION DE L'AÏD AL FITR

Les astronomes annoncent la Korité pour le samedi 18 juillet

L'Association sénégalaise pour la promotion de l'astronomie (ASPA) annonce la célébration de la fête de la Korité pour le samedi 18 juillet 2015. Dans un communiqué parvenu à EnQuête, l'ASPA révèle que la "Nouvelle Lune", qui se trouve être le moment précis où la lune se trouve entre le soleil et la terre, aura lieu le jeudi 16 juillet à 01h 24mn GMT. Ce moment, poursuit la note, marquera la fin d'un tour de la lune autour de la terre et le début d'un nouveau tour, et dans cette position, il est impossible de voir le croissant lunaire à l'œil nu. "Le vendredi 17 juillet, il sera possible de voir la lune à l'œil nu au Sénégal. La zone de visibilité à l'œil nu couvrira l'ensemble des pays d'Afrique. La lune se couchera à 20h 47mn (283°ONO), soit 1h 04mn après le soleil qui se couche à 19h 43mn. Cet intervalle de temps (64 mn dans le ciel) est largement suffisant, avec un ciel dégagé, pour apercevoir le 1er croissant".

"Le meilleur moment de visibilité sera à 20h 10mn. La lune sera alors âgée de 1j18h (42h) et à une altitude de 8°, une élongation de 20,7° EST. Sa surface éclairée sera de 3,2%", lit-on dans le communiqué signé par Maram Kairé, le président de l'ASPA. Selon lui, le jeudi 16 juillet, il sera impossible de voir la lune à l'œil nu au Sénégal ou en Afrique, de même que dans la majorité des pays du monde. Et pour cause : "elle se couchera à 20h03, soit 20 minutes après le soleil qui se couche à 19h43. Sa surface éclairée sera de 0,75% et son altitude de 3,8° avec une élongation de 9,9° Est. La faible surface éclairée et la proximité apparente avec le Soleil empêchent toute observation à l'œil nu", explique la note.

Les camarades de Maram Kairé jugent nécessaire de préciser qu'avec l'approche de l'hivernage, il est très fréquent que le ciel soit couvert de nuages, empêchant de voir le fin croissant lunaire. "Une couverture nuageuse ne signifie pas que la lune n'est pas dans le ciel. C'est juste une obstruction visuelle qui n'influe nullement sur la position et la course de la lune. Nous rappelons également qu'il faut toujours chercher le premier croissant à l'Ouest, au-dessus de là où le Soleil se couche", conseille l'ASPA. ■

CHEIKH THIAM

ARRIÉRÉS ET SUSPENSION DE SALAIRES, ABSENCE DE PRISE EN CHARGE MÉDICALE...

Les travailleurs des collectivités locales sur le pied de guerre

Le Syndicat unique des travailleurs des collectivités locales du Sénégal (Sutracol)/Fc s'est réuni hier à l'hôtel de ville de Dakar pour dénoncer les insuffisances de l'acte 3 de la décentralisation. Le secrétaire général de ce syndicat, Mamadou Bamba Diop (*photo*), exige une correction de la loi qui, dit-il, défavorise les travailleurs.

■ HABIBATOU TRAORE(STAGIAIRE)

La mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation soulève de plus en plus des désapprobations. Après la sortie des maires des 19 communes de Dakar dénonçant les insuffisances de cette loi, c'est au tour des travailleurs des collectivités locales de dénoncer ses dysfonctionnements. Le Secrétaire général du Syndicat des travailleurs des collectivités locales du Sénégal (Sutracol) affilié à la Cnts Fc, dirigé par Mamadou Bamba Diop, a initié hier une rencontre pour évaluer l'acte 3 de la décentralisation, une année après sa mise en œuvre.

Un bilan qui dresse des manquements à plusieurs niveaux selon le SG dudit syndicat. Les syndicalistes indexent en premier



lieu le redéploiement du personnel des collectivités locales sans l'implication des partenaires sociaux. "Le gouvernement a redéployé des personnes qui sont

aujourd'hui sans commune d'attache et qui donc ne peuvent percevoir de salaire", a dénoncé Mamadou Bamba Diop. Selon le secrétaire général du Sutracol/Fc,

des entités ont été mises en place en tenant en compte de l'environnement géographique et non des possibilités de chaque localité. "On a mis en place des communes dont la masse salariale dépasse leurs possibilités", argue M. Diop. Une situation vécue non seulement à Dakar mais également dans les communes situées à l'intérieur du pays et qui ne vivent que pour payer des salaires, à en croire M. Diop.

Des carences sont également notées au plan social avec les retards notés dans le paiement des indemnités de retraite, de pension et l'absence d'imputation sanitaire. Mamadou Bamba Diop d'ajouter : "Des travailleurs sont partis à la retraite depuis le mois de décembre dernier sans percevoir d'indemnité à plus forte raison leurs pensions. Ceux qui avaient des imputations n'ont plus la possibilité de se soigner ou de faire soigner leurs familles". Face à cette précarité liée à la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation, les travailleurs des collectivités locales préconisent un certain nombre de solutions. C'est ainsi que le Sg du Sutracol/Fc appelle à une large concertation avant la saisine de l'Assemblée nationale. "Il faut reprendre la situation en main en appelant tous les acteurs experts des collectivité

locales à venir se joindre à ceux qui étaient-là pour des rectificatifs nécessaires sur l'existant", invite Mamadou Bamba Diop. Le cas contraire, lui et ses collègues n'excluent pas de dérouler un plan d'action si leurs revendications ne sont pas prises en compte. "Nous sommes sur le pied de guerre en attendant d'arriver à des résultats consensuels", déclare M. Diop.

Pour rappel, depuis juin 2014, 1 787 agents ont été redéployés de la ville de Dakar vers les 19 communes d'arrondissement. ■

ÉLECTION DE ME Mbaye Guèye comme prochain Bâtonnier

Les dessous d'un plébiscite

Dans un an, Me Mbaye Guèye sera le nouveau Bâtonnier de l'Ordre des avocats en remplacement de Me Ameth Bâ. Il a été élu dauphin du Bâtonnier. Sa victoire est considérée comme "un vote contre le mépris"



FATOU SY

Quatre candidats étaient en lice pour l'élection du dauphin du Bâtonnier de l'Ordre des avocats, qui dans un an sera à la tête du bâtonnat pour un mandat de 3 ans non renouvelable. Au décompte des voix, hier, c'est Me Mbaye Guèye qui a été plébiscité par ses confrères. Sur les 260 suffrages valablement exprimés, puisqu'il y a eu 5 bulletins nuls, alors que 265 avocats ont voté, le désormais ex-

secrétaire général du Conseil de l'ordre des avocats a obtenu 144 voix. Il est ainsi passé au premier tour, car ayant obtenu plus que la majorité requise fixée à 134 voix. Ses adversaires ont totalisé 112 voix. Il s'agit de Me Bacre Waly Ndiaye qui a totalisé 58 voix. Candidat pour la 3ème fois, Me Mbaye Sène a obtenu 28 voix, tandis que son confrère et Me Massata Mbaye en a eu 26.

Alors qu'on pouvait s'attendre à un vote serré, finalement, on a assisté à un plébiscite. Ce très grand écart

entre le vainqueur et les autres candidats s'explique par une réaction de défiance. Selon nos sources, les "électeurs" n'ont pas vu d'un bon œil la candidature de Me Bacre Waly Ndiaye. Nos interlocuteurs ont avancé le fait qu'ils ne le connaissaient pas, car le candidat travaillait, depuis près d'une vingtaine d'années, à la commission des droits de l'Homme des Nations unies. "Non seulement nous ne le connaissons pas, mais il ignore les réalités du barreau. C'est pourquoi les jeunes se sont mobilisés pour lui barrer la route", a confié un avocat.

"Des anciens bâtonniers ont voulu caporaliser le Bâtonnat"

L'autre facteur qui, d'après nos sources, a poussé les avocats à "voter utile" et massivement pour Me Mbaye Guèye, c'est le fait que l'ancien agent des Nations unies, considéré comme un candidat de l'Etat, ait été parachuté par certains ex-Bâtonniers. "Ils ont voulu caporaliser le Bâtonnat, c'est pourquoi ils l'ont convaincu de déposer sa candidature. Mais c'est une victoire contre l'Etat et certains anciens bâtonniers", a expliqué un avocat sous le sceau de l'anonymat. La preuve, argue notre interlo-

uteur, "dans sa profession de foi, datée du 25 juin, il a clairement fait savoir qu'il ne voulait pas revenir au Barreau, mais qu'il voulait faire de la consultance internationale". Candidat de l'Etat ou pas, nos interlocuteurs ont affirmé à l'unanimité avoir voté contre le mépris pour ceux qui sont là et qui maîtrisent mieux les réalités du barreau.

Sur ce point, son futur prédécesseur n'a pas de souci à se faire. Me Ameth Bâ ne doute pas un seul instant de la "compétence" de celui qui fut au début des années 2000 président de l'Association des jeunes avocats du Sénégal (AJAS). A en croire Me Bâ, son confrère "a le profil pour avoir évolué dans le conseil de l'ordre". Néanmoins, il lui conseille "de garder le cap et de ne privilégier que les intérêts des avocats". Elu Dauphin, Me Mbaye Guèye entrera dans ses fonctions de Bâtonnier dans un an, date à laquelle prendra fin le mandat de Me Bâ. Qui a expliqué que la pratique de dauphinat a été instaurée dans le but de permettre à un futur bâtonnier de s'imprégner de sa mission, surtout au cas où celui-ci n'a jamais été membre du Conseil de l'ordre. ■

TRADUITE À LA BARRE AVEC SON GARDIEN

Une dame aurait fait ligoter et séquestré sa locataire

La dame Nd. B. Cissé et son gardien A. Faye risquent de passer six mois en prison. La bailleuse est accusée d'avoir fait ligoter puis séquestrer une de ses locataires pour l'empêcher de déménager à cause d'arriérés de loyer qu'elle lui doit.

La dame Nd. B. Cissé a-t-elle voulu se substituer aux huissiers ou aux forces de l'ordre ? Sous le prétexte de détenir une ordonnance d'expulsion, elle a voulu s'opposer, le 25 juin dernier, au déménagement de Mme A. M. Diop, à qui elle avait loué une de ses villas. En apprenant que sa locataire avait emporté une partie de ses affaires, elle a voulu s'opposer à ce que cette dernière emporte le reste, vu qu'elle lui devait des arriérés de loyer estimés à 1,2 million F CFA. Seulement lorsqu'elle est arrivée, la locataire lui a refusé l'accès de la maison. La suite, la partie civile l'a racontée tout en pleurs.

"Les personnes avec qui elle était venue m'ont repoussé dans la maison, puis elle a donné l'ordre à ce qu'on me ligote et m'enferme dans la cuisine", a narré la locataire. Poursuivant son récit, elle a soutenu avoir été giflée par le gardien, puis ligotée des pieds et des mains et bâillonnée avec un scotch. Selon ses dires, lorsque ses enfants sont descendus de l'étage, ils ont été éconduits par le gardien. "Mme Amar a



confisqué mes téléphones pour les empêcher d'appeler leur père. Ainsi, j'ai vécu deux heures de calvaire", a ajouté la plaignante.

Entendus, Mme Cissé et son gardien ont clamé leur innocence. A. Faye a affirmé n'être descendu du taxi que lorsqu'il a vu sa patronne et la locataire se tirailler. Après quelques tergiversations, Mme Cissé a reconnu être entrée dans la maison. "J'ai profité de la confusion pour m'introduire dans la maison, car je voulais vérifier ce qu'elle y avait laissé", a déclaré la bailleuse. Lorsque l'un des assesseurs lui a demandé pourquoi elle s'est permise

d'entrer dans la maison, elle a évoqué une certaine clause figurant dans le contrat de location. "Cette clause est nulle, car la maison lui appartient dès l'instant que vous la lui avez louée", lui a rétorqué le juge.

Et si dans un premier temps, Mme Cissé a affirmé y être restée 10 minutes seulement, elle a fini par avouer avoir fait presque deux heures, pour changer les serrures. La bailleuse a également avoué avoir pris le sac de la partie civile, mais non pour empêcher à ses enfants de passer un coup fil. "J'ai vu que le sac contenait des tablettes et je voulais le mettre à l'abri. C'est pourquoi je l'ai donné à

mon gardien, pour éviter qu'on m'accuse", s'est défendue Mme Cissé.

Interpellée sur les dénégations des prévenus, la partie civile a soutenu : "Je ne sais que dire car ils sont plus âgés que moi. En tout cas, je n'ai pas intérêt à me ligoter toute seule et à jeter mes affaires dans la rue et à les détruire." Embouchant la même trompette que sa cliente, Me Yéri Bâ a laissé entendre qu'il y a destruction, séquestration et coups et blessures volontaires. Il en veut pour preuve les messages que la prévenue a envoyé à sa cliente lui annonçant qu'ils allaient venir l'expulser. "Elle ne peut inventer une affaire aussi ignoble", a fulminé Me Bâ qui a réclamé 10 millions, au titre de préjudice.

Pour la représentante du parquet, la prévenue ne devait pas se faire justice elle-même. Aussi, a-t-elle demandé la production de l'ordonnance d'expulsion évoquée par Mme Cissé. A ses yeux, les délits sont avérés, car il est inconcevable que la locataire ait accepté passivement qu'on change les serrures de sa maison. Pour la répression, elle a requis 2 ans dont 6 mois ferme.

Mais, de l'avis de Me Ibrahima Mbengue, la partie civile "a gonflé à bloc les faits". Mieux, le conseil des prévenus juge complaisant le certificat médical versé par la locataire. Néanmoins, il a plaidé coupable pour le délit de violation de domicile, car il a reconnu que sa cliente a eu tort d'entrer dans le domicile de la partie civile. Ainsi, il a sollicité la clémence pour ce délit et la relaxe pour les coups et blessures volontaires et le dommage à la propriété mobilière d'autrui. Délibéré le 16 juillet. ■

F. SY

DISPUTE AUTOUR D'UN JEU VIDÉO "PLAYSTATION"

Mansour Fall poignarde son ami

Une banale histoire de jeux vidéo à la PlayStation a rompu une solide amitié et conduit Mansour Fall à administrer des coups mortels à Abdou Karim Faye. Inculpé il y a 6 ans, le juge lui a infligé hier une peine de 16 ans de travaux forcés. Leur altercation a eu lieu au mois d'août de 2009 à Pikine. La victime ayant pris le dessus, Mansour Fall a voulu laver l'affront, en allant chercher un couteau. Il lui a asséné des coups sur le côté gauche de la poitrine. Le certificat du genre de mort remis aux enquêteurs a révélé une hémorragie interne et externe.

Face au juge, l'accusé a confié qu'il était en train de jouer à la PlayStation, lorsque son ami Abdou Karim Faye l'a interrompu en lui demandant d'arrêter "ses pratiques sataniques". Il lui a demandé d'arrêter ses reproches. Après une première dispute, ils ont fait la paix avant de se rendre à des chants religieux. Le lendemain, raconte l'accusé, il a retrouvé Abdou Karim Faye devant leur lieu de rencontre et l'a salué. Mais celui-ci lui a répondu par des insultes qui ont provoqué une altercation. Ils n'ont pas pu en découdre, car les personnes présentes les ont séparés. Abdou Karim Faye, a-t-il poursuivi, a continué de l'injurier, avant de le menacer de mort.

Voyant cela, il a alors voulu prendre les devants, en allant se munir d'un couteau, avant de revenir sur les lieux. De retour, Abdou Karim, qui selon ses dires, était plus costaud que lui, a poursuivi ses menaces avec une paire de ciseaux et lui a donné un coup de tête. Sous le coup de la colère, il lui a asséné un coup de couteau. Il a ajouté devant le juge qu'il voulait uniquement se défendre et non tuer. Ensuite, il a demandé pardon à Dieu et aux parents du défunt.

Mais le témoignage du père de la victime Chérif Eon Faye a battu en brèche cette version. Selon lui, c'est Mansour Fall qui est allé trouver son fils dans son atelier de travail - il était menuisier - en le menaçant d'abord de mort, avant de le poignarder. En outre, il a confié au juge qu'Abdou Karim Faye était son unique fils qui, à 19 ans, lui rendait beaucoup de services. Il a fini par dire qu'il laissait tout entre les mains de la justice, puisque jamais on ne pourra lui rendre son unique garçon. Le ministère public a demandé une peine de 20 ans, étant donné qu'on aurait dû retenir l'assassinat au vu des circonstances. Les conseils de l'accusé ont eux plaidé une application de l'article 309 du code pénal afin de disqualifier les faits en coups mortels. Finalement, le juge a prononcé une peine de 16 ans de travaux forcés. ■

AMINATA FAYE (STAGIAIRE)

DESTRUCTION DE BIENS APPARTENANT À AUTRUI ET CBV

Les lutteurs Falaye 2 et Aladji Mbaye arrêtés par la police

Falaye 2 et Aladji Mbaye, tous les deux pensionnaires de l'écurie Falaye Baldé, sont en garde à vue depuis hier, dans les locaux du commissariat central de Guédiawaye, à la suite d'une plainte de Nass, un proche du lutteur Gouye-Gui. Les deux poulains d'Ama Baldé feront face au procureur du tribunal de Guédiawaye, aujourd'hui, pour les délits de destruction de biens appartenant à autrui, coups et blessures volontaires (CBV).



Affrontement entre le camp de Gouye-gui et d'Ama Baldé

■ CHEIKH THIAM

L'écurie Falaye Baldé reste dans la tourmente. Alors que son chef de file Ama Baldé vient d'être élargi de prison, en ayant écopé d'une amende sursis de 50 000 F CFA, lors de son procès pour violences et voies de fait sur un agent dans l'exercice de ses fonctions, deux autres pensionnaires de l'écurie sont gardés à vue dans les locaux du commissariat central de Guédiawaye. Les lutteurs Falaye 2 et Aladji Mbaye ont été appréhendés à la suite d'une plainte de Nass, un proche du lutteur Gouye-Gui, futur adversaire d'Ama Baldé pour la troisième journée du tournoi de la TNT, le 26 juillet prochain.

Les deux pensionnaires de l'écurie

Falaye Baldé sont poursuivis pour les délits de destruction de biens appartenant à autrui et coups et blessures volontaires. Le fils du député Woré Sarr a corsé sa plainte par un certificat médical attestant une incapacité temporaire de travail de 15 jours car, lors du fameux face-à-face, il dit avoir été blessé à la main. Falaye 2 et Aladji Mbaye ont été entendus, pendant plusieurs tours d'horloge par les limiers du commissaire Bécaye Diarra, hier en début de matinée. N'ayant pas convaincu les enquêteurs de leur innocence, ils ont été mis dans la cellule du commissariat central de Guédiawaye, juste après 14 h.

Probable déferrement au terme de leur garde-à-vue

Selon nos informations, il est fort probable que les mis en cause soient déferés au parquet pour les faits cités

plus haut. Car, selon toujours nos sources, les deux jeunes lutteurs ne peuvent par nier les faits, dans la mesure où les images et des vidéos les incriminant sont disponibles, notamment au niveau des sites internet. En plus, la voiture qui a été endommagée aurait une carte grise au nom du Parti démocratique sénégalais. Tant de choses qui ne militent pas en faveur des deux jeunes lutteurs.

La mère d'Ama tente une médiation, en vain

Hier, les locaux du commissariat central ont été pris d'assaut par les proches des lutteurs et les membres de la famille de Nass, dès l'annonce de la nouvelle. Le député Woré Sarr, mère de l'auteur de la plainte Nass, était là durant une bonne partie de la journée, même si elle n'a pas jugé nécessaire de sortir de sa voiture. Parmi les proches des deux prévenus, il y avait Jules Baldé, grand frère d'Ama, le téléphone "toujours" collé à l'oreille, ainsi que sa maman Daba Ndiaye, dépassée par la tournure des événements. Selon des informations recueillies, cette dernière a tenté une médiation auprès des éléments du commissaire Adramé Sarr, chef de la sûreté urbaine dudit commissariat, mais en vain, vu que la machine judiciaire s'est déjà emballée. ■

INFANTICIDE À KOLDA

Awa Badiane emballe son nouveau-né dans un sachet en plastique

■ EMMANUEL BOUBA YANGA (KOLDA)

Mardi 8 juillet dernier au quartier Château d'eau de Kolda, les gendarmes ont trouvé la dame Awa Badiane, âgée de 30 ans, couchée dans sa chambre, à côté de ses deux enfants. Dans un coin de la chambre, les pandores ont découvert un sachet en plastique noire qui contenait le nouveau-né que la dame venait de mettre au monde. Interrogée sur les motivations de ce crime, Awa Badiane a répondu : "J'ai fait cela, parce que mon amant Souleymane Sène a refusé de reconnaître l'enfant. Je ne pouvais plus payer les analyses qui s'élevaient à 7 000 francs CFA. Les sages-femmes m'avaient dit que sans ces analyses, je ne pouvais pas bénéficier de traitement. Ne pouvant pas les payer, j'ai préféré rester chez moi. Depuis lors, j'ai mené ma grossesse sans aucun suivi médical".

Elle s'est rendu compte de son état de grossesse, le 09 janvier 2015. "J'ai informé Souleymane Sène qui m'a clairement dit qu'il ne pouvait pas prendre en charge cet enfant. Parce qu'il venait de se marier et qu'il ne voulait pas briser son foyer". "A deux reprises, Awa Badiane m'a accusé d'être l'auteur de ses grossesses. On avait rompu, avant de reprendre notre relation au courant de l'année 2014. Le 24 octobre 2014, je me suis marié. Depuis lors, je n'ai plus aucun contact avec Awa Badiane", a confié Souleymane Sène aux enquêteurs. Il a aussi confié aux gendarmes avoir été mis au courant au mois de décembre dernier, par un coup de téléphone. "Je lui ai fait comprendre que je ne pourrais accepter l'enfant qu'après des tests concluant que je suis le père".

Donc, le lundi 07 juillet dernier, vers 23 heures, lorsqu'Awa Badiane

a senti des douleurs au ventre, elle est sortie de la chambre pour faire des va-et-vient, avant de retourner se coucher. Les douleurs ont persisté et elle s'est mise à saigner. Elle est descendue de son lit et s'est couchée par terre. Là, elle a mis au monde un nouveau-né qu'elle a introduit dans un sachet en plastique qui contenait des morceaux de tissus. Ensuite, l'a déposé dans un coin, en attendant le moment opportun pour se débarrasser du colis encombrant. Mais mal lui en a pris. Car le même jour, sa grande sœur Mame Siré Seydi, qui partage avec elle le même appartement, a vu du sang dans les toilettes. Elle lui a demandé de se rendre à l'hôpital. Mais Awa Badiane n'a pas bronché. Alors, Mame Siré Seydi est allée alerter la gendarmerie. Hier vers 16 heures, Awa a été déferée au parquet, puis conduite en prison où elle attend d'être fixée sur son sort. ■

CONCOURS GÉNÉRAL 2015

Mariama Ba prend le pouvoir

La cérémonie de remise des prix du concours général 2015 est prévue le 30 juillet prochain, au grand théâtre national. Cette année, la maison d'éducation Mariama Ba truste les premières places. Le prix de meilleur élève du concours revient à Haby Ka (photo), élève en classe de Première.

L'édition 2015 du concours général a été marquée du sceau de la maison d'éducation Mariama Ba qui compte dans ses rangs la meilleure élève de cette édition. Il s'agit de Haby Ka, élève en classe de Première. Elle a obtenu quatre distinctions : le 1er prix en français, 1er accessit en Grec, 1er accessit en Latin, 3ème accessit en Géographie. Pour ce qui concerne les élèves de la classe de Première, elle est suivie de deux pensionnaires de Mariama Ba ex-æquo à la deuxième place. Il s'agit de Kadiatou Sy Badji qui a obtenu le 2ème prix d'Espagnol et le 2ème prix d'Histoire, et sa camarade Aïssatou Ndom qui a obtenu elle le 2ème prix en citoyenneté et droits de l'Homme et le 2ème prix en Géographie. A la 4ème place, on retrouve un pensionnaire du Prytanée Militaire Charles Tchroréré, Azaria Israël Banse. Il a obtenu le 2ème prix en Allemand et le 3ème Accessit en Anglais.

Mallé Fall Sarr du Prytanée Militaire, El Hadji Adama Niasse du lycée Thierno Seydou Nourou Tall, Pape Mame Gor Ndiaye du lycée Seydina Limamoulaye et Daba Camara du même lycée sont les meilleurs élèves de la classe de Terminale. Le premier, Mallé Fall Sarr, a obtenu deux distinctions : le 1er prix en Géographie et 2ème prix en Citoyenneté et droits de l'Homme. Selon le ministre de l'Éducation nationale Serigne Mbaye Thiam, l'édition de 2015 présente le meilleur résultat, depuis 2009, malgré une année scolaire perturbée. Les lycées d'enseignement technique ont obtenu au total 7 prix et 12 Accessits, contre 30 et 75 Accessits pour les établissements d'enseignement général. Selon lui, les résultats de cette année confirment une tendance nettement favorable : 124 distinctions, contre 112 en 2014 et 95 en 2013. "C'est le meilleur résultat depuis 2009 ; ceci est le fruit de l'introduction dans le réseau des intrants liés à l'amélioration des apprentissages. La motivation des élèves et enseignants et l'engagement des familles", a dit le ministre satisfait des résultats.

La Philosophie inquiète

Dans plusieurs disciplines, les candidats ont obtenu des notes supérieures à 15/20, notamment dans les disciplines comme les Mathématiques, les Sciences physiques et les Sciences de la vie et de la terre. Par contre, en Philosophie, sur les 69 candidats ayant composé, aucun n'a obtenu une distinction (aucun prix, ni Accessit). "Ce qui signifie qu'aucun candidat n'est parvenu à avoir une note supérieure ou égale à 12/20. Cette situation paraît inquiétante au vu des conditions de sélection des candidats et surtout pour le poids que représente la Philosophie dans certaines séries L2", a-t-il remarqué.



"Les élèves des séries scientifiques raflent la mise"

Par ailleurs, Serigne Mbaye Thiam a relevé que les élèves scientifiques ont raflé la plupart des prix et Accessits dans les disciplines littéraires, en classe de Première comme en Terminale. Sur les 49 distinctions, les 37 sont revenus aux candidats scientifiques, soit 75%. Le ministre en a déduit qu'il y a lieu d'ouvrir une réflexion sérieuse autour de la baisse des performances dans les filières littéraires. D'ores et déjà, il engage la Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire (DEMSG), les inspecteurs généraux de l'Éducation et de la Formation (IGEF), les inspecteurs de l'Enseignement Moyen Secondaire (IEMS) et les professeurs de Philosophie à tirer toutes les leçons de cette contre-performance, à mettre en œuvre des mesures correctives appropriées.

Le parrain de cette édition est le professeur Souleymane Bachir Diagne. Le thème est : "Contribution de l'enseignement arabo-islamique à la construction du Sénégal moderne : problématique, enjeux et perspectives"

Le Top 5 des établissements

Le concours général a livré son verdict. A la première place arrive la maison d'éducation Mariama Ba qui a présenté 79 candidats en Première et 39 en Terminale et obtenu 7 prix et 11 accessits, soit 18 distinctions sur 118 candidatures. En deuxième position arrive le Prytanée Militaire qui a présenté 99 candidats en Première et 77 en Terminale. L'établissement a obtenu 5 prix et 12 Accessits, soit 17 distinctions sur 176 candidatures. Troisième, le lycée Seydina Limamoulaye, qui a présenté 90 candidatures en Première, 101 en Terminale, a obtenu 4 prix dont 3 en enseignement technique, et 9 Accessits dont 07 en enseignement technique, soit 13 distinctions sur 191 candidatures. Le groupe scolaire Yavuz Selim prend la quatrième place en ayant présenté 58 élèves en Première et 72 en Terminale. Il a obtenu 5 prix et 3 Accessits, soit 8 distinctions sur 130. Enfin, le lycée Thierno Seydou Nourou Tall, qui a présenté 35 candidatures en Première et 40 en Terminale, a obtenu 2 prix et 10 Accessits, soit 12 distinctions sur 75 candidatures, et renoue avec l'excellence. ■

AIDA DIENE

AMACODOU DIOUF (PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONGAD)

“Le Pnud n’a pas pour vocation d’exécuter des programmes au Sénégal”

La décision du chef de l'Etat de confier l'exécution du programme d'urgence de développement communautaire (Pudc) au Pnud n'agrée pas le président du Conseil d'administration du Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (Congad). Dans cet entretien, Amacodou Diouf souligne que la structure des Nations unies n'est pas spécialiste du développement communautaire et n'a ni les moyens en ressources humaines ni ceux financiers pour mener ce programme.



PAR ALIOU NGAMBY NDIAYE

Le président de la République a confié l'exécution du Programme d'urgence de développement communautaire au PNUD. Un choix que vous contestez. Pourquoi ?

On ne conteste pas un choix d'un président de la République, on donne notre avis par rapport à un choix qui a été fait. Peut-être que le Président ne disposait pas de tous les éléments pour pouvoir mieux apprécier la question. L'objectif est louable car il consiste à réaliser un programme aussi ambitieux. Malheureusement, dans la vie, quand il s'agit d'exécution de programmes de développement économique, on est souvent confronté à des difficultés de toute sorte afin de pouvoir prendre une décision qui pourrait créer un consensus. Quand on travaille sur un programme de cette envergure, il est recommandé que ça fasse l'objet d'une concertation très élargie, en rapport avec les communautés qui doivent en bénéficier d'abord, mais aussi en rapport avec tous les acteurs du développement impliqués dans le développement communautaire. Le développement communautaire est tout à fait différent, du point de vue de la complexité, du programme global articulé par rapport à ces programmes de l'Etat du Sénégal, c'est-à-dire des choses que l'Etat peut articuler, en terme de programmes économiques ou en terme d'initiatives économiques. Le développement communautaire est l'ensemble de ces besoins à satisfaire des communautés à la base, au regard de leur dimension territoriale, au regard de leur complexité, au regard aussi de leur besoin sociologique. Et cela, ce sont les spécialistes qui doivent le faire.

Donc le choix du Pnud n'est pas approprié ?

On n'a pas trouvé le Pnud comme étant un spécialiste du développement communautaire. Nous pensons aujourd'hui que le Pnud devrait travailler sur les problèmes de stratégie de développement économique de notre pays. Le Pnud ne peut pas entrer dans la micro-économie ou l'économie communautaire ou l'économie populaire. Ce n'est ni sa vocation, ni ses préoccupations majeures. Donc il n'y a pas un manque à gagner du Pnud en terme de contribution dans les efforts de réflexion sur les questions de développement économique. Le Pnud n'a pas pour vocation de s'attarder sur les questions de développement populaire. Là aussi, nous ne pensons pas que ça soit utile au regard de l'existence de structures mieux habilitées. La vocation du Programme des Nations unies pour le développement, c'est de renforcer les capacités des Etats, en mobilisant des ressources au profit de ces Etats, à suivre, à accompagner et à conseiller les Etats pour pouvoir effectivement prendre une direction de progrès économique, social et environnemental.

Selon vous, le président de la République devrait mener des concertations avant de faire son choix. Mais est-ce la bonne option face aux urgences de l'heure ?

Nous pensons qu'il était utile de réfléchir stratégiquement avec les acteurs en présence sur le terrain sur la mise en œuvre des programmes communautaires. C'est ça aussi la rupture de paradigmes. La rupture de paradigmes va jusqu'à la capacité de l'Etat à pouvoir évaluer, en réalité, les besoins en acteurs pour mener son développement ou à pouvoir les identifier,

de pouvoir dire voilà les acteurs que je vais mobiliser pour booster le développement de mon pays. Si on ne peut pas identifier ces acteurs, il serait extrêmement difficile de traduire un programme d'urgence pour le développement communautaire en une réalité économique et sociale. Par voie de conséquence, nous avons dit qu'on n'est pas tenu de réaliser ça mais on est tenu d'être pris en compte dans la dimension réflexion comme aussi dans la dimension exécution s'il le faut.

Est-ce que les agences et autres structures présentes sur le terrain sont à la hauteur ?

L'Etat a créé des institutions et des agences pour l'exécution des programmes et projets au bénéfice des communautés. Je pense que nos gouvernants ont agi par le passé sans se référer au programme des Nations unies pour le développement. Pour des structures comme le Pnud, l'Etat gagnerait à faire l'évaluation de la contribution du Pnud dans la marche de ses programmes. Il y a plusieurs structures qui sont là, mieux habilitées que le Pnud. Donc, le Pnud ne peut pas être pris comme une simple structure qui va exécuter un programme de plusieurs mil-

“Ce n'est ni la vocation, ni la mission du Pnud de venir exécuter des programmes au niveau du Sénégal. Par voie de conséquences, nous pensons que ce pays dispose de structures créées par l'Etat, de structures qui ne sont pas créées par l'Etat et qui ont fait leurs preuves dans le cadre de l'exécution de programmes 10 000 fois plus ambitieux que les 113 milliards de F Cfa du Pudc.”

liards. Il s'agit de l'argent du contribuable sénégalais. Et dans ce sens, nous pensons qu'il y a un travail d'évaluation à faire par rapport à ce que le Pnud a réalisé en termes de conduite de programmes ou de suivi de programmes. Le grand problème aujourd'hui réside dans le fait que le Pnud veut se substituer à des structures créées par l'Etat et qui ont la vocation de faire ce qu'on a demandé au Pnud de faire. Ça pose problème. Nous pensons qu'au Sénégal, il existe des structures de plus de 50 ans qui ont eu à travailler dans ce secteur du développement communautaire. Il y a des gens qui ont fait leurs preuves dans le cadre de la mise en œuvre de programmes, et avec des résultats probants.

Vous pensez donc que le Pnud n'est plus dans son rôle ?

Non du tout. Je ne pense pas que le rôle de facilitateur, le rôle d'ac-

compagnement dans la direction du développement de notre pays doit s'assimiler à une exécution. C'est-à-dire que le Pnud se transforme en agence d'exécution de programmes. Je pense que c'est une première dans le monde. Nous allons saisir les communautés des autres pays avec lesquelles nous travaillons pour qu'elles nous disent leur expérience par rapport à cette question, parce que c'est du jamais vu en tout cas. Nous ne pensons pas que ça soit efficient, que ça puisse encourager tous les acteurs du développement qui tournent autour du développement communautaire. Le programme d'urgence de développement communautaire (Pudc) est un programme extrêmement important, extrêmement positif, un programme qui peut être réalisé par des Sénégalais et avec des résultats satisfaisants. Mais est-ce qu'avec le Pnud, on peut avoir ces résultats ? Le Pnud n'a ni les moyens en ressources humaines, ni les moyens financiers pour le faire. S'ils avaient les moyens financiers, ils n'allaient pas solliciter l'argent de l'Etat. L'autre question qu'on se pose est de savoir si le personnel international, recruté par le Pnud, sera financé par l'argent du contribuable sénégalais alors que c'est une charge financière qui n'est pas dévolue au peuple sénégalais. C'est une question importante qu'on ne peut pas occulter. Il est temps de réfléchir davantage sur la mise en œuvre de ce programme.

Le président soutient avoir fait ce choix par souci de vouloir aller très vite dans la réalisation des projets...

Dans la science du management du projet, il ne s'agit pas d'aller vite ou d'aller loin. Non. Ça va à partir des principes de planification des activités du projet, selon un cycle bien indiqué, que tout agent d'exécution ou agence d'exécution devrait respecter. Que ça soit le Pnud ou toute autre structure, il y a un cycle qui est

afin d'accélérer le processus. Cela n'a rien à voir avec le code des marchés publics. Les spécialistes dans ce pays ont réfléchi tout récemment pour apporter des modifications au code des marchés publics du Sénégal. Dans ces modifications, l'élément le plus important a été la réduction des délais. Les analystes sont allés beaucoup plus en profondeur en disant que, quelque part, là où se pose le problème des délais, c'est un problème de comportement du facteur subjectif. Pourquoi les gens n'attaquent pas le facteur subjectif ? La force d'un Etat aussi, c'est dans sa capacité à pouvoir maîtriser son personnel, à pouvoir placer son personnel dans un dispositif de délais et dans le respect de ces délais. Les procédures ont été réduites et je suis convaincu qu'on peut aller beaucoup plus loin. Dans le cadre de la réalisation de projets, il y a d'autres mécanismes qui peuvent permettre à ce que le déroulement des décaissements se fasse rapidement. Il y a les procédures d'exception pour exécuter un projet.

Lors du lancement officiel du Pudc, le chef de l'Etat a même souligné que si le programme confié au Pnud marche et que les autres projets gérés par certains ministères et agences ne décollent pas, il va tout confier au Pnud. Quel commentaire cela vous inspire ?

Le président de la République est libre de confier une de ses prérogatives ou une de ses compétences à qui il veut. Ce qui nous intéresse dans cette affaire, c'est de voir comment ce projet peut aider le Sénégal. Et nous pensons être dans notre devoir de lui donner notre point de vue sur la question afin qu'il améliore sa décision. Nous avons toujours pensé que dans leur fonctionnement, les Etats qui ont prêté une oreille attentive à leurs experts, à leurs agents, à leurs populations, ont davantage le

là, qui est défini par le projet et il doit s'exécuter par rapport à ça. C'est justement cette cadence qu'il faudra respecter. Et c'est valable pour toutes les structures et le Pnud ne saurait constituer une exception.

Mais il y a d'autres mécanismes de blocages comme les procédures de passation des marchés ?

Il n'y a aucun mécanisme de blocage quant au déroulement des activités de Pudc, selon le cycle qui lui a été donné. Dans ce cas précis, il y a tout un mécanisme de planification de projets qui est là. Je ne pense pas qu'on puisse avoir des difficultés dans ce sens. On peut accélérer avec ou sans le Pnud. Maintenant, l'Etat, c'est l'Etat. C'est lui qui a créé les mécanismes d'accélération ou de blocage ou de freinage. L'Etat n'a qu'à donner un peu de temps à sa propre “personne” pour pouvoir mener une réflexion

mieux gagné. Maintenant, je suis entièrement d'accord que la réalisation du Pudc se fasse sur la base d'une évaluation des performances de réalisation. Il ne s'agit pas uniquement de décliner des indicateurs, on a fait tant de classes, tant de routes. Il faut aller au-delà, c'est-à-dire avoir des indicateurs courageux, perspicaces qui iront jusqu'à la qualité de la réalisation du programme. Libre au président de donner à qui il veut mais une chose est certaine : ce n'est ni la vocation, ni la mission du Pnud de venir exécuter des programmes au niveau du Sénégal. Par voie de conséquences, nous pensons que ce pays dispose de structures créées par l'Etat, de structures qui ne sont pas créées par l'Etat et qui ont fait leurs preuves dans le cadre de l'exécution de programmes 10 000 fois plus ambitieux que les 113 milliards de F Cfa du Pudc. ■

DÉGUERPISSEMENT DES MARCHANDS AMBULANTS

Le mythe de Sisyphe des autorités dakaroises

Face à plusieurs tentatives de déguerpissement, les marchands ambulants résistent toujours aux autorités municipales. De 2007 à maintenant, ils tiennent le coup et reviennent à chaque fois sur les lieux où ils ont été chassés. Suffisant pour que le maire des Parcelles Assainies y voie la main de l'Etat central.



■ EL HADJI FALLILOU FALL (STAGIAIRE)

Le maire de Dakar Plateau, Alioune Ndoye, a été auditionné ce mercredi par la police. Cette convocation est liée à une opération de désencombrement menée, il y a moins d'un mois, par ses hommes au marché Petersen. Cependant, force est de constater qu'aujourd'hui, les marchands ambulants sont de retour sur les lieux. C'est de nouveau un énième processus de déguerpissement raté par les autorités locales de Dakar. En effet, les marchands ambulants et les autorités (étatiques et/ou municipales) ont toujours eu des relations

très tendues. Le premier événement date de 2007. A ce moment, l'Etat avait ordonné à la police et la gendarmerie d'entamer des opérations pour vider les trottoirs de Dakar de leurs marchands ambulants ou tabliers, les mendians et les cireurs de chaussures.

L'Etat avait été obligé de reculer parce que quatre jours plus tard, des échauffourées ont opposé marchands ambulants et forces de l'ordre. Ils ont allumé des feux à l'aide de pneus, de poubelles, d'étals de bois dans certains carrefours de Dakar notamment aux alentours du marché Sandaga. Les protestations

se sont étendues au quartier de la Médina où les vitres de la mairie ont été brisées à coup de pierres et trois voitures y ont été détruites. Dans le même quartier, les commerçants en colère ont pris d'assaut le siège de la Senelec où ont causé beaucoup de dégâts matériels.

Au sortir de cet événement, les négociations entre l'Etat et les représentants des marchands ambulants ont permis de dégager un certain nombre de mesures. Le gouvernement avait prévu de les reloger dans différents sites. Ainsi la construction de 4 570 cantines était prévue au marché Thiaroye, Sicap Bao, Unité 20 et Unité 17 des Parcelles Assainies ainsi que dans d'autres lieux. Pour cela, un financement de 3 milliards Cfa a été dégagé par les autorités. L'achat des cantines devaient se faire en crédit avec un mode de paiement étalé sur trois ans, à des prix variant selon le type de cantine, choisi (entre 2 millions 700 et 3 millions Cfa). La mairie de Dakar, de son côté, avait acheté un terrain de 2 590 m² pour une valeur de plus d'un milliard Cfa.

S'en est suivie la création de la Synergie des Marchands ambulants pour le Développement (SYMAD), de la Commission nationale d'Assistance aux Jeunes Marchands

(CONAJEM) et de l'Agence Nationale d'Appui aux Marchands Ambulants (ANAMA). Toutes ces entités n'ont pas permis de résoudre l'équation des marchands ambulants. D'ailleurs en 2014, l'ANAMA a été dissoute dans l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ).

Les relations entre marchands ambulants et autorités locales se sont exacerbées quand Khalifa Sall est devenu maire de Dakar en 2009. Dans sa volonté de faire de Dakar "une ville moderne", le socialiste s'est heurté aux marchands ambulants qui ont refusé de libérer la chaussée pour le pavage des routes. C'était la guerre totale entre les volontaires de la mairie de Dakar et les "tabliers". Avec l'acte 3 de la décentralisation, Alioune Ndoye a pris aujourd'hui le flambeau dans la commune de Plateau et l'occupation de la voie publique par les marchands ambulants persiste toujours.

Moussa Sy indexe l'Etat

L'échec du déguerpissement des marchands ambulants est dû à l'Etat, selon le maire des Parcelles Assainies, Moussa Sy. "L'Etat ne joue pas le jeu. Il y a des décisions politiques qui sont prises au haut niveau qui font que les mesures prises par les municipalités ne peuvent pas être appliquées. Quand nous devons passer à l'action, les gens s'absentent. Ce qui s'est passé à Petersen en est une parfaite illustration. La police a reçu l'ordre de ne pas aller sur le terrain. Quand on envoie une camionnette avec un agent de la police et deux agents de sécurité de proximité (Asp), cela veut dire qu'on n'a pas voulu accompagner le maire (Alioune Ndoye)", déclare-t-il au bout du fil.

Moussa Sy souligne qu'il y a une

prise en charge de la question liée aux marchands ambulants depuis 2009. "Le maire de Dakar a déjà investi 5 milliards Cfa pour acheter des terrains et construire un centre commercial à Félix Eboué où 3 500 tabliers seront recasés. Entre Kermel, Félix Eboué et Sandaga, il y a 1 200 cantines pour loger les marchands ambulants. Donc, on ne les a pas mis dans la rue", note-t-il.

Le maire des Parcelles Assainies affirme que les Dakarois ont salué l'idée de mettre tous les ambulants dans des sites provisoires en attendant que les équipements collectifs prévus pour eux soient terminés. Il dénonce en même temps ceux qui manipulent les marchands ambulants.

Idrissa Diallo : "C'est un faux débat"

Mais aux yeux du maire de Dalifort, la question du déguerpissement des marchands ambulants ne devait même pas se poser. Joint au téléphone, il déclare que l'Etat de droit a déjà réglé ces genres de question. "C'est un faux débat. Il y a des endroits où les gens sont autorisés à s'installer et il y a d'autres qu'on leur interdit. On a qu'à faire respecter la loi. Et dans ce cas-ci, c'est le maire qui doit s'en charger", dit-il. Poursuivant son propos, Idrissa Diallo précise que les maires n'ont pas que les marchands ambulants à gérer mais, ils doivent s'occuper aussi du bien-être de la population. Ce qui fait que, selon lui, si des gens occupent la voie publique, l'autorité doit intervenir pour les rappeler à l'ordre. "L'Etat doit aménager des espaces qui vont permettre aux commerçants d'écouler leurs marchandises sans porter préjudices à la population", conseille le maire socialiste de Dalifort. ■

DÉSENCOMBREMENT DE PETERSEN

Retour en zone des "ambulants"

On prend les mêmes et on recommence. L'action d'envergure initiée par la mairie de Dakar-Plateau pour libérer les artères de Petersen est présentement réduite à sa nullité la plus incompréhensible : les marchands ambulants sont de retour.

■ OUSMANE LAYE DIOP

"Grand vous voulez quoi ? J'ai toutes sortes de marchandises. Dites-moi tout simplement ce qui vous ferait plaisir et je vous le procure", débite un jeune vendeur ambulant à un rythme rapide. Plongeant ses bras bardés de sa camelote dans l'habitacle de notre voiture, il affiche un sourire aguicheur. Pompes insecticides, kit pour la manucure, couverture pour volant, lampes torches et tout un tas innommable de bric-à-brac constituent une denrée à écouler. Devant notre mutisme, le jeune homme s'est finalement résolu à proposer sa marchandise au véhicule de derrière, littéralement pris d'assaut par ses congénères, devant l'intérêt manifesté par le conducteur.

Allées Papa Guèye Fall et environs. Petersen renoue avec l'effervescence qui l'a toujours caractérisé avant le désencombrement initié par le maire

Alioune Ndoye il y a deux semaines. C'est même à se demander si les marchands ambulants ont été "chassés" de ces artères il y a deux semaines avec l'incendie anonyme de plusieurs magasins à la clé. L'effet feu de paille est manifeste. Le marché a renoué avec cette effervescence qui le caractérise. Circulation automobile rampante mais intense au rond-point, trottoirs débordant sous le poids des caissons de marchandises, étals en bois où pendaient les vêtements bon marché achetés aux fournisseurs chinois, porte-voix jouant en boucle les paroles préenregistrés ; un énorme engorgement a salué le retour en zone des vendeurs à la sauvette dans cette partie de la capitale. Tout au bonheur d'Adama Seck, un vendeur baol-baol qui époussette la fine pellicule de poussière sur les chaussures pour enfants qui constituent sa marchandise. "Le maire Alioune Ndoye s'est complètement déchiré

dans sa vision. Il n'aurait pas dû appeler des civils pour faire déguerpir d'autres civils. Maintenant c'est un justiciable comme tout le monde, il faut qu'il réponde de la destruction de nos biens", déclare-t-il, regrettant toutefois que les choses en soient arrivés à cet extrême. Bonnet noir sommairement posé sur sa tête et tee-shirt en camouflé militaire, le jeune vendeur baol-baol qui évite tout pronostic se dit totalement confiant sur la marche de la justice. Son étal est assailli par les clientes qui examinent les nu-pieds de petites filles avant que les billets roses de mille francs Cfa changent de main. L'euphorie était le sentiment le plus partagé par les 'ambulants' à l'annonce de la convocation d'Alioune Ndoye à la Sûreté urbaine de Dakar.

Camouflet

Le 13 juin passé le maire de la commune de Dakar-Plateau affichait

pourtant une détermination sans faille pour désencombrer les artères de Petersen. Camouflet avec le come-back des ambulants ou entente tacite pour les besoins de la fête de Korité ? "C'est archi-faux, je n'ai autorisé personne à se réinstaller et à rester là-bas. Ils ont déjà été sommés et ne le seront pas une seconde fois. Quand nous arriverons, ce sera dans la continuité de l'action déclenchée qui est toujours en cours", lançait Alioune Ndoye au sortir de son interrogatoire à la Sûreté urbaine avant-hier. Le délégué du marché Petersen, Dame Badiane, confirme mais est d'un tout autre avis. "Nous n'avons reçu aucune autorisation de la mairie. Nous nous sommes réinstallés car l'envie de travailler est plus fort que tout", se défend-il. Selon le dernier recensement effectué par l'huissier que son collectif a engagé, plus de 200 étals ont été détruits. Le délégué s'est également félicité de la bonne marche de la justice en laquelle il dit avoir toute confiance. Selon lui, la mairie recommence avec ses incongruités : "Un agent nommé Babacar récupère les patentes depuis notre réinstallation. Nous les avons toujours payé d'ailleurs", fait-il savoir. Quant au soutien des maires à leur collègue, le délégué critique l'édile de Mermoz

Sacré-Cœur. "Que Barthélémy Dias se tienne tranquille, on l'a entendu proposer un coup de main à Alioune Ndoye pour des nervis. Ce pays a besoin de consensus, pas de confrontations", brocarde Dame Badiane.

Pour le moment les vendeurs ont repris 'possession' d'un territoire qu'ils prennent comme leur terrain naturel de prédilection. Rejoindre la rue Félix Eboué, le site de recasement proposé par la mairie, est hors de prix car "il faut une caution de 150 mille F CFA et 30 mille F CFA mensuels pendant 30 mois", fait savoir le délégué. Pour lui, seule l'intervention de l'Etat peut garantir un règlement définitif de cette question d'autant plus que le précédent chef d'Etat leur avait octroyé le site de Petersen. Pour le moment, un gentleman's agreement, tacite, semble s'être noué entre la mairie et les marchands ambulants dont la fête de la fin du ramadan marque le deadline. "Je ne crois franchement pas qu'ils reviendront après la Korité", s'exclame Dame Badiane, optimiste. En attendant, la volonté d'Alioune Ndoye de poursuivre, en l'occurrence de reprendre le désencombrement ; et l'attachement des 'ambulants' à Petersen, semblent ne trouver aucune plage de convergence. ■

REPORTAGE

GOUKOUNI WEDDEYE

“Je n’ai aucune rancune contre Hissène Habré”

L’ancien chef du gouvernement provisoire tchadien, Goukouni Weddeye, a refusé de témoigner contre Hissène Habré devant le tribunal, lors du procès qui s’ouvrira le 20 juillet à Dakar. Il n’estime pourtant pas que celui qui l’a déposé en 1982 est innocent des crimes qui lui sont reprochés. Interview.

Jeune Afrique : Témoignerez-vous au procès d’Hissène Habré ?

Goukouni Weddeye: Les juges africains (des Chambres africaines extraordinaires) m’ont sollicité afin que je vienne au Sénégal. J’étais d’accord dans un premier temps. Puis j’ai hésité. Je me suis dit: “ Pour quoi faire? “ Il y a des victimes qui se sont organisées pendant des années et qui ont déposé des plaintes. Moi, je suis loin de tout cela. Lorsqu’Hissène détenait le pouvoir, je le combattais. J’ai donc décliné cette invitation.

Pourtant, vous connaissez bien Habré. Votre témoignage pourrait être utile...

Oui, je l’ai côtoyé pendant un bon bout de temps. C’est grâce à moi qu’il a été nommé chef de notre armée. Mais au bout de 4-5 ans, on s’est séparés, et depuis lors on ne s’est plus revus. Qu’est-ce que je vais aller dire contre lui ?

Regarderez-vous le procès à la télévision ?

Oui. Pour voir quelles questions on lui pose. Et quelles sont ses réponses.

Vous pensez qu’il va parler ?

Je ne pense pas.

Il est fier et orgueilleux...

Oui, très orgueilleux.

Est-ce une bonne chose qu’il soit jugé ?

Lorsqu’il était question qu’il soit jugé à Bruxelles, en Belgique, j’étais contre par principe. Je ne suis pas pro-Gbagbo, ni pro-Taylor, mais comme Habré, ce sont d’anciens chefs d’États: qu’on les enchaîne et qu’on les juge en Europe me blesse sincèrement. Et j’aurais préféré qu’il meure à Dakar plutôt qu’il soit jugé au Tchad. Mais je ne vois aucun inconvénient à ce qu’il le soit en Afrique, par des Africains. S’il est propre, il s’en sortira. S’il a fait quelque chose, il sera condamné.

Et selon vous ?

Il n’est pas propre, ça c’est clair. Quand vous vous battiez contre lui dans les années 1980, dans le nord du pays, saviez-vous ce qui se passait ici à N’Djamena ou dans le sud ? La répression, les tortures... Pas totalement, mais nous avons entendu parler de certaines choses. Nous n’avions pas besoin d’être à N’Djamena pour savoir qu’Hissène n’a pas de sentiments. Il peut sacrifier sa mère et son père pour atteindre son objectif. Quand nous nous battions contre lui en 1980 (à N’Djamena, ndr), il y avait déjà des preuves palpables d’exécutions.

Aujourd’hui, Habré dort dans une cellule et il va être jugé. Vous,

vous êtes libre et vous vivez dans votre pays. Est-ce une revanche ?

Non, mais cela répond à une réalité. Quand j’étais à la tête du gouvernement d’union nationale de transition, beaucoup de mes camarades prenaient exemple sur sa poigne et me reprochaient d’être laxiste. “ Pourquoi n’emprisonnes-tu pas les gens comme Habré? ” me disaient-ils. Mais ma conscience ne me le permettait pas. Aujourd’hui, la vérité a éclaté. Moi, je suis libre. Mon attitude a payé.

À quand remonte votre dernière rencontre ?

Je ne m’en souviens plus. C’était avant qu’il prenne N’Djamena (en juin 1982).

Et la première ?

Je le connaissais déjà en 1962. J’étais à l’école (à Faya), lui était sous-préfet adjoint. Je l’apercevais parfois, mais seulement de loin, c’était un grand chef. La deuxième fois que je l’ai vu, c’était à Tripoli (en 1971). Il est venu sur mon invitation. Et on s’est ligüés pour créer le Conseil de commandement des forces armées du Nord (CCFAN) [une dissidence du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat).

À ce moment-là, il était en réalité chargé d’une mission par le président François Tombalbaye...



Très vite, vous lui confiez la tête du CCFAN. Pourquoi ?

Je voulais qu’il ramène de l’ordre dans nos rangs. Il venait de l’administration, je pensais donc que c’était l’homme qu’il fallait. Et puis, nous ne nous battions pas pour le pouvoir, mais contre l’injustice. Dans ce domaine, il avait plus de bagage que moi.

Habré ne se battait-il pas pour le pouvoir ?

Si. Mais on ne l’a appris que bien plus tard.

Quand vous en êtes-vous rendu compte ?

Au bout de quelques années. Quand je l’ai désigné chef, certains des combattants ont dit: “ Non, il est trop frais, on doit le juger sur pièce pendant un an ”. Mais je suis passé outre. Il paraît qu’Abba Siddick aurait dit: “ Goukouni a amené Hissène, il va le regretter ”. Je ne le regrette pas, mais je sais que j’ai commis une erreur. J’ai été trompé par mes sentiments.

Que lui diriez-vous si vous croisez sa route aujourd’hui ?

Je n’ai aucune rancune contre Hissène Habré. Je ne le considère pas comme un ennemi. À l’époque, chacun d’entre nous avait son idée. ■

(JEUNEAFFRIQUE.COM)

Deux chefs, deux destins...

Longtemps, leurs destins furent liés. Hissène Habré et Goukouni Weddeye, deux Toubous issus de branches distinctes (le premier est daza, le second teda), sont nés à la même époque, au cœur de la Seconde guerre mondiale. Ils ont guerroyé pendant près de vingt ans. Ensemble les cinq premières années, puis l’un contre l’autre. Ils ont connu l’exil, les soutiens ambigus des puissants de ce monde, les défaites militaires, le désespoir certainement, mais aussi le pouvoir, et à nouveau l’exil. Aujourd’hui, Habré attend son procès dans une prison dakaroise, quand Goukouni, revenu au pays après une longue errance, mène des médiations: dans le sud de la Libye il y a quelques mois, au Burundi depuis peu. Toujours aussi taiseux, l’homme du Tibesti reçoit dans la villa que lui a alloué l’État à N’Djamena et parle de son ancien rival comme d’ami d’enfance depuis longtemps perdu de vue mais jamais vraiment oublié. ■

GRÈCE

Alexis Tsipras, “l’homme qui fait trembler l’Europe”



Alexis Tsipras, le 8 juillet lors de son arrivée au Parlement européen de Strasbourg.

L’homme fort de la Grèce, Alexis Tsipras, bouscule l’échiquier politique européen, mais aussi mondial. Fort de sa seconde légitimité issue du référendum de dimanche dernier, il entend imposer à ses créanciers ses conditions tout en restant dans l’euro. Mais qui est Alexis Tsipras, encore inconnu il y a quelques mois de ses pairs européens ?

Une ascension fulgurante a propulsé le leader grec de la gauche radicale sur le devant de la scène internationale. Né dans un milieu aisé d’Athènes, il milite

dès le lycée pour le mouvement communiste et en devient un des leaders. Il poursuit ses études d’ingénieur mais revient très vite à la politique. Sa carrière s’envole littéralement avec l’avènement de Syriza, qui devient le premier parti du pays aux européennes de 2014.

Aujourd’hui, Alexis Tsipras a réussi la prouesse d’obtenir le soutien de la majorité de la classe politique grecque. Mais pour l’économiste Charles Wiplosz, il est surtout arrivé au bon moment: “Après six ans d’austérité et aucun résultat tangible, ça a complètement déconsidéré les deux

partis de gauche et de droite qui se sont succédé au pouvoir depuis le début de la crise, et ça a ouvert un boulevard pour des politiciens qui rejettent la stratégie suivie depuis 2010.”

Grâce à ses talents d’orateur, Alexis Tsipras s’est rallié le peuple. Il s’exprime sans note et manie à ravir l’ironie, avec toujours la formule qui claqué. Il sait flatter l’oreille des Grecs qui ont trouvé dans leur nouveau leader l’expression de leur souffrance. Taxé de populisme par ses opposants, Alexis Tsipras s’en moque. Son cheval de bataille reste la lutte contre l’austérité.

Grégory Claeys de l’institut Bruegel considère son combat légitime: “La politique qu’il réclame, avec la fin des politiques d’austérité, une réduction de la dette grecque, a été soutenue par deux prix Nobel comme Paul Krugman et Joseph Stiglitz. Même si à l’origine, ce parti est un parti radical, au final la politique qu’il réclame n’est pas aussi radicale que cela économiquement.”

Les Européens inquiets sur sa capacité à gouverner

Alexis Tsipras se situe avant tout sur un terrain idéologique: il veut incarner le combat anti-austérité en Europe. Une posture réductrice considérée comme insuffisante par certains observateurs, qui s’interrogent sur la capacité d’Alexis Tsipras à sortir le pays de la crise.

Pour Céline Antonin, de l’Observatoire

français des conjonctures économiques (OFCE), le Premier ministre grec manque de stratégie: “Il est rattrapé par la réalité économique, une crise bancaire qui pend au nez de la Grèce. Je crois qu’il joue un peu un joker, c’est sa position. Il va devoir mettre un peu d’eau dans son vin, compter avec les créanciers, et je crois que la réalité économique va reprendre le dessus.”

Plus sévère, Charles Wiplosz considère que le Premier ministre grec n’en n’a pas l’étoffe: “Son référendum a été un coup de poker qu’il a remarquablement gagné. Ceci dit, il faut qu’il se fasse à l’idée qu’il est Premier ministre, qu’il n’est plus contestataire et qu’il doit prendre des responsabilités.”

“Grexit” en vue: “La BCE joue un rôle important”

La Grèce a officiellement demandé un troisième plan d’aide. Mais comme préalable à toute négociation, Athènes réclame que soit inscrit noir sur blanc un chapitre sur la restructuration de la dette grecque. En somme, il ne fait que demander ce que le Fonds monétaire international, par la voix de sa présidente Christine Lagarde, vient de recommander.

Une revendication que soutient Charles Wiplosz: “Une des raisons essentielles pour lesquelles la Grèce a connu des années terribles depuis la mise en place des programmes de la

troïka, c’est que l’on n’a pas commencé en 2010 par une remise de dette. C’était le point de départ, donc ça a imposé des politiques d’austérité complètement destructrices. Il me paraît complètement essentiel que les négociations, si elles ont lieu maintenant, incluent dès le départ la question de la dette publique. Parce que tant que la dette publique n’est pas réduite, la Grèce ne peut pas s’en sortir.”

Depuis le référendum surprise, les événements s’accélérent. Dimanche, les créanciers européens pourraient sonner la fin de la partie. Car si le coup de force de ne pas honorer l’échéance de 1,7 milliard auprès du FMI est resté sans conséquences, l’absence d’accord d’ici dimanche risque de pousser la Banque centrale européenne à agir.

Grégory Claeys: “La BCE, qui joue un rôle important, a pour l’instant décidé de ne pas prêter plus aux banques grecques. Mais elle n’a pas non plus retiré l’argent qu’elle avait prêtée précédemment. S’il ne se passe rien d’ici dimanche, la BCE, qui ne voulait pas prendre la décision de sortir la Grèce de la zone euro, se sentira légitime pour mettre fin aux prêts au secteur bancaire grec, ce qui déclencherait le “Grexit.”

Sympathique pour certains, machiavélique pour d’autres, le masque de “l’homme qui fait trembler l’Europe”, comme le nomment les médias, pourrait tomber dimanche soir. ■

(RFI.FR)

MOTS FLÉCHÉS • N° 1185 (FORCE 3)

Kinésithérapeute	Relatives aux forêts	Cependant	Poudre pour les bébés	Hommes d'Eglise	Causar une grande fatigue
Compétence	Aperçues	Conifère du jardin	Fringales	Très petite île	
Sport nautique					
Orateur grec		Partie du trajet			
		Dévote, croyante			
		Prend du bec			
		Exclamation de joie			
Colonie d'abeilles			Tâche postale		
Pronom familier			Griser, assommer		
	Exposé du futur docteur			Pour dater	
	Indisponibles			Envoûter, fasciner	
Chacun pour ...		Avec le poivre, sur la table	Évaluation d'intelligence		
Guerre aux USA					Boutique du boucher
Inhumain, féroce	Imagine, conçoit		Décrier		
	Protester (se)		Constater en touchant		
		Deuxième allure du cheval			Ni pour ni contre
		Hurles			
Éducation physique		Partie d'une montre			
Balle de service, au tennis		Recueil de cartes			
		Déterminant			
		Punch			
Heureuse oisive					Mot affirmatif
Travailler finement					
			Coule à Cahors		
			Proche du sol		
Exprimés en peu de mots	Rien à signaler		Adjectif possessif pluriel		
		Donne du travail au dentiste			

horoscope

Bélier
 ☼ **Relationnel** : ce vendredi vous verra vous rapprocher de votre famille ou gérer une situation en rapport avec un proche. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous vous efforcerez de bien organiser votre temps de travail afin de clôturer tous vos dossiers ou toutes vos tâches du jour. ▼ **Bien-être** : vous serez très résistant.

Taureau
 ☼ **Relationnel** : votre sens de la famille sera très développé. Pour d'autres, vous saurez être d'une excellente écoute auprès de vos amis. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : quoi que vous fassiez, vous saurez laisser libre cours à vos idées et donc à votre créativité. ▼ **Bien-être** : belle sensibilité et belle émotivité.

Gémeaux
 ☼ **Relationnel** : ce vendredi vous verra jouer la carte du mystère et vous prendrez plaisir à jouer au chat et à la souris. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : aujourd'hui, vous aurez tendance à avancer à votre rythme. ▼ **Bien-être** : vous ferez preuve d'une certaine résistance.

Cancer
 ☼ **Relationnel** : vous aurez besoin de vous sentir soutenu et écouté. Ainsi, vos proches tout comme vos amis vous apporteront énormément. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : bonne journée pour avancer dans vos obligations du jour. Pour certains, vous ferez preuve d'une grande efficacité. ▼ **Bien-être** : les autres contribueront à votre bonne humeur.

Lion
 ☼ **Relationnel** : vous donnerez une certaine importance à votre vie sociale et vous accepterez les invitations que l'on vous proposera. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : journée intense qui vous obligera à monopoliser toute votre énergie et toute votre attention. ▼ **Bien-être** : essayez de gérer au mieux vos énergies et votre temps.

Vierge
 ☼ **Relationnel** : vous ferez preuve d'une grande curiosité à l'égard des autres et vous aurez envie de faire de nouvelles connaissances. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous aurez soit de nouveaux horizons ou de nouvelles connaissances. ▼ **Bien-être** : vous pourrez compter sur une belle énergie.

Balance
 ☼ **Relationnel** : pour certains, ce vendredi vous incitera à faire le point sur une relation amoureuse ou amicale. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : journée intéressante qui vous permettra de boucler un projet ou de vous libérer d'une situation qui vous oppressait. ▼ **Bien-être** : vous devrez toujours gérer la même fatigue. Pensez à faire des pauses au cours de la journée.

Scorpion
 ☼ **Relationnel** : très belle journée pour vous rapprocher de votre moitié, pour mieux vous comprendre ou pour passer un bon moment en famille. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : certaines de vos relations ou certains de vos interlocuteurs vous ouvriront de nouvelles possibilités professionnelles. ▼ **Bien-être** : les autres vous permettront de vous ressourcer.

Sagittaire
 ☼ **Relationnel** : toujours cette même volonté de pimenter votre vie amoureuse ou de bousculer vos habitudes familiales. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : seul les projets passionnants et captivants vous intéresseront. ▼ **Bien-être** : vous saurez croquer la vie à pleines dents.

Capricorne
 ☼ **Relationnel** : beau vendredi pour aimer, passer du temps avec vos proches, faire de nouvelles rencontres ou voir vos amis. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : aujourd'hui, certains de vos projets ou certaines de vos actions vous permettront de rencontrer des personnes intéressantes. ▼ **Bien-être** : vous serez énergique et vif.

Verseau
 ☼ **Relationnel** : pour certains, ce vendredi vous verra résoudre un problème familial ou personnel. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : plus que jamais, vous devrez faire preuve d'organisation et de maîtrise. ▼ **Bien-être** : attention aux coups de pompe.

Poissons
 ☼ **Relationnel** : aujourd'hui, vous donnerez la priorité à vos amis et vous ne direz pas non à une invitation. ☀ **Quotidien / Boulot / Argent** : excellente journée pour entreprendre, démarcher, développer un projet qui vous tient à cœur. ▼ **Bien-être** : toujours dans une belle énergie.

Solutions

MOTS FLÉCHÉS N°1184

R E D E B
 CONTREALLEE
 MO ESSIEUX
 SATANE X V
 NECESSITER
 FISC PARURE
 T AVEC TIC
 PERLER PUER
 AMIES S U
 PATINEUR CE
 USEE CECI
 HT S PESANT
 OB CURISTE
 IMITER D RN
 N OR METEO
 BETIFIER EN

SUDOKU N°891

2	3	6	5	8	1	4	9	7
9	4	5	7	3	6	8	2	1
1	7	8	2	4	9	5	3	6
7	1	2	4	5	8	9	6	3
3	8	4	6	9	2	1	7	5
6	5	9	3	1	7	2	8	4
8	2	3	1	7	4	6	5	9
4	9	7	8	6	5	3	1	2
5	6	1	9	2	3	7	4	8

SUDOKU N° 892

	3	6		9	8			4
				2		9		
7	9		4			1		2
	8	5		7	2		1	
6						5	7	
		9	8	1				6
9					1	4	3	
1		3	5		4	8		7
	5		9					

HEURES DE PRIÈRES

HEURES DE MESSE
 • Cathédrale : 7H
 • Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30
 • Saint Joseph : 6h30 - 18h30

HEURES DE PRIERES MUSULMANES
 • Fadiar : 05:48
 • Tisbar : 14:15
 • Takussan : 17:00
 • Timis : 19:51
 • Guéwé : 20:51

MOT MÉLÉ EXPRESS N° 494

Sens utile pour ne pas se perdre



ARRIVEE
 AVANCHE
 BALISAGE
 BATON
 BOULE
 CADENCE
 CAMPER

CARREFOUR
 CHALEUR
 CHARGE
 CHEMIN
 DEPART
 DESCENTE
 DEVALER
 ETAPPE
 EXPEDITION
 FATIGUE

GOURDE
 GUIDE
 HISSER
 LACETS
 LASSITUDE
 LINETTES
 MONTAGNE
 NATURE
 OXYGENE
 PANORAMA

PAYSAGE
 PEDESTRE
 PERIPLE
 PROGRESSER
 PROMENADE
 REFUGE
 SOUFFLER
 SUIVRE
 TOURISME
 TROTTE

N	I	M	E	H	C	E	G	A	S	I	L	A	B	A	T	O	N	G
R	E	L	F	F	U	O	S	N	A	T	U	R	E	S	S	I	H	O
U	O	U	E	F	V	I	R	I	A	P	O	C	P	A	R	T	M	U
E	H	N	I	E	P	A	Y	S	A	G	E	E	D	I	U	G	O	C
L	R	E	S	S	E	R	G	O	R	P	T	R	O	T	T	E	N	L
A	E	T	N	E	C	S	E	D	N	E	M	S	I	R	U	O	T	E
H	F	T	T	A	E	F	N	O	I	T	I	D	E	P	X	E	A	E
C	U	E	E	D	A	N	E	M	O	R	P	T	R	I	L	O	G	C
H	G	S	R	I	S	U	I	V	R	F	L	A	V	E	D	E	N	N
A	E	U	I	O	X	Y	G	E	N	E	R	E	T	A	P	E	E	A
R	O	G	F	C	N	E	D	A	C	P	A	N	O	R	A	M	A	V
G	U	P	E	D	E	S	T	R	E	L	A	C	L	I	S	N	A	A
E	E	D	U	T	I	S	S	A	L	R	U	O	F	E	R	R	A	C

LE PM ET LE PRÉSIDENT

La Fidélité et la Confiance

En politique, la fidélité désigne l'obéissance d'un sujet ou d'un citoyen à son gouvernant ou à son chef politique. L'honneur fait au Premier ministre, par Président de la République, est un symbole de reconnaissance de sa fidélité. La vie est très difficile de trouver son substitut, un homme en qui nous avons une confiance absolue qui pourrait, quelque soit la situation, nous représenter dignement. La fidélité impose la confiance que l'autre a en nous. La confiance n'a de sens que si c'est réciproque. Cette bidirectionnalité, du mot confiance, doit trouver son sens dans cette relation humaine.

Cette approbation du chef de l'état envers le chef du gouverne-



ment, matérialisée par la distinction, un honneur national, marque le croisé des deux : Fidélité dans un sens et Confiance dans l'autre.

MODOU FALL
DEGG MOO WOOR

Le PSE en marche

Le Groupe Chinois C&H Garment Company envisage de réaliser une unité industrielle de confection de vêtements au Sénégal pour un investissement d'environ 25 millions de dollars. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Sénégal Emergent (PSE) sera implanté dans le parc industriel de Diamniadio.

Dans ce cadre, un accord sous forme de Memorandum of Understanding (Mou) a été signé ce dimanche 5 juillet 2015 entre l'APIX et les dirigeants de cette société.

Outre la contribution à la valorisation de la plateforme de Diamniadio, cette unité devrait densifier le tissu industriel, créer un cadre de sous-traitance avec le secteur privé local et diversifier les exportations. Par ailleurs, le projet serait de nature à engendrer un important transfert de technologies profitable à l'essor du secteur textile dans le pays.

Les termes de l'accord conclu avec l'APIX laissent apparaître une création de 1.000 emplois à partir de juin 2016, assorti d'un engagement d'exporter les premiers containers vers les marchés internationaux. Du côté sénégalais, les autorités ont mis en relief les opportunités du marché intégré de l'UEMOA, la disponibilité de la main d'œuvre et la proximité stratégique du Sénégal avec les pays importateurs, notamment les Etats-Unis et les pays de l'Union Européenne.

Mme Helen HAI, cofondateur du groupe C&H, a indiqué que cet investissement constitue la première d'une série de réalisations au Sénégal dans le secteur industriel et dans plusieurs filières. Cette option donnera lieu à une hausse graduelle des emplois créés, qui pourraient atteindre 50.000 travailleurs.

Lors d'une visite du site de Diamniadio, les investisseurs chinois ont pris connaissance des travaux d'aménagement du parc industriel et se sont réjouis de l'état d'avancement des aménagements. ■

Réponse au Professeur Ismaela Madior Fall



Le professeur Ismaela Madior Fall s'éloigne de plus en plus de l'orthodoxie que lui exige sa posture d'intellectuel et de professeur d'université pour verser dans le raisonnement facile et l'argumentaire partisan et politicien. S'il a réussi à emballer les identités remarquables de la majorité présidentielle tenaillées par une paresse intellectuelle inconcevable qui les guide à répéter sans réfléchir, ce n'est pas le cas pour ceux qui fourniront le minimum d'efforts de réflexion et de recherche.

À travers les ondes de la radio Sud fm le 23 juin 2015, le professeur Ismaela Madior Fall venant à la rescousse des signataires de la proposition de loi scélérate avait voulu justifier le nombre requis de 1/10ème pour la constitution d'un groupe parlementaire en ces termes "pour constituer un groupe parlementaire au Sénégal, le nombre a toujours varié. Mais la règle, c'est qu'on a considéré pendant longtemps que, pour constituer un groupe parlementaire, il faut 1/10ème." Revenant sur la genèse de sa réduction de ce nombre à 10, il déclare qu' "en 2007, l'opposition avait boycotté les élections législatives. Ce qui a fait

que les partis n'étaient suffisamment pas nombreux pour constituer un groupe parlementaire. Il fallait donc permettre à cette opposition d'avoir un groupe parlementaire. Autrement dit, c'est une règle qu'on avait instauré parce qu'il y avait eu un boycott des élections législatives et parce que l'opposition était numériquement très faible."

Cette déclaration reprise par le journal Sud quotidien du 24 juin 2015 sonnait comme du déjà entendu puisque beaucoup de signataires de la proposition de loi avait déjà entonné la même chanson. Mais venant d'un professeur d'université cela nous avait semblé bizarre puisque très loin de la vérité. Nous avons à cet effet fait un démenti dans les colonnes du même journal en présumant que le professeur Ismaela Madior Fall s'était trompé. Nous avons déclaré que ce n'est pas en 2007 qu'il a été convenu de retenir le nombre de 10 députés pour former un groupe parlementaire, mais plutôt en 2002. J'avais cité la loi 2002 du 15 mai 2002 en son article 20 qui dispose : "les députés peuvent s'organiser en groupes, par affinités politiques : aucun groupe ne peut comprendre moins de dix membres, non compris les députés apparentés, dans les conditions prévues à l'alinéa 2 de l'article 23."

Il s'est rectifié dans son interview paru ce mercredi 08 juillet 2015 dans le journal l'observateur à la page 5. Maintenant l'argument ce n'est plus de parler de boycott de l'opposition puisque l'année 2002 ne coïncidera pas à l'événement. Il change de fusil d'épaule et nous sort une parade : " C'est vrai qu'à l'époque il était démocratiquement impensable qu'il y eût un seul et unique groupe parlementaire à l'Assemblée." Il décide donc d'adapter une autre version à la nouvelle date.

Dans l'interview accordée au journal l'Observateur, il est malheureux et désolant de constater que le professeur ne renonce pas à vouloir justifier l'injustifiable par des procédés indignes d'un intellectuel. Il essaie d'influencer la justice à travers un argumentaire qui n'est pas conforme à la vérité et qui est dénué de tout fondement juridique. Il déclare dans l'interview que : " Le nombre constant, structurel (pour ainsi dire) dans l'histoire parlementaire du Sénégal a toujours été le dixième du nombre de député (8/80, 10/100, 12/120, 14/140, et aujourd'hui 15/150 avec la parenthèse 2002-2015 où il a été de 10/150)."

Cet argumentaire est erroné puisque la loi 63/63 du 17 juillet 1963, portant règlement intérieur de l'assemblée nationale et publié dans le journal officiel du 31 août 1963 dispose en son article 20 qu'un groupe ne peut être constitué que s'il réuni au moins 20 membres alors que l'assemblée nationale comptait 80 membres à l'époque. Il s'y ajoute que la loi portant règlement intérieur publié dans le journal officiel de la république du Sénégal du 29 avril 1978 dispose qu'un groupe "ne peut être reconnu comme administrativement constitué que s'il réunit au moins 15 membre" alors que l'assemblée nationale en cette période ne comptait que 100 membres. Ces différentes dispositions révèlent que la démocratie sénégalaise a évolué dans le sens de réduire le nombre de députés pour constituer un groupe parlementaire et ainsi faciliter une pluralité parlementaire.

C'est cette logique qui a guidé le législateur de 2002 mais notre constitutionnaliste préfère le qualificatif de "parenthèse conjoncturelle". Comment peut-on qualifier de parenthèse conjoncturelle une loi qui s'est appliquée à l'Assemblée nationale pendant deux législatures et demie sans être touchée? (2002-2007/2007-2012/2012-2015). Il

Ordre du mérite, la dignité de Grand-croix est conférée au Premier Ministre. De plein droit ou pas, il pouvait ne pas faire un an sur le fauteuil de la prééminence gouvernementale.

Donc, nous retenons de lui seulement deux choses, la confiance que le chef de l'état a en lui et son engagement ferme à soutenir sa politique, engagement motivé par la fidélité à son ami. Ce schéma a fait que Mohamed DIONE a eu auprès du Président (ce qui selon moi est une réussite) une impulsion positive durable et stable, ce que d'autres n'ont pas eu. Bravo au PM.

La question que nous devons nous poser, maintenant, est la suivante :

Serait-il Premier ministre jusqu'à la fin du mandat de son ami ?

Wait and See ■

s'est plutôt agi d'un acquis démocratique qui a été sauvegardé durant tout ce temps et qu'on cherche à remettre en question avec la complicité du professeur Ismaela Madior Fall. Une attitude qui relègue notre pays loin derrière des pays comme la côte d'Ivoire, par exemple, où il suffit simplement d'avoir 8 députés pour constituer son groupe parlementaire sur les 255 que compte l'assemblée nationale et 15 députés sur les 577 que compte l'assemblée nationale française.

Dans son interview accordée au Journal l'Observateur, le Professeur Ismaela Madior Fall est allé jusqu'à entrer dans des considérations philosophiques pour traiter une question de droit et ainsi déclarer irrecevable le recours des 19 députés. Il déclare que "le règlement intérieur de l'assemblée même si certains articles de la constitution continuent à faire référence à lui comme Loi organique et même s'il porte encore la mention Loi organique, est juridiquement devenu un acte non législatif, une simple résolution pouvant être coutumièrement assimilée pour les commodités de la procédure législative à une loi, mais que les députés n'ont pas rigoureusement le droit d'attaquer en inconstitutionnalité"

Cette déclaration est inquiétante pour un juriste qui parle de simple résolution assimilée à une loi. C'est à se demander le régime juridique qui s'appliquera à une telle invention. En réalité il s'agit bien d'une loi votée par l'assemblée nationale soumise au contrôle à posteriori du conseil constitutionnel et promulguée par le Président de la république.

En tout état de cause, la loi organique sur le conseil constitutionnel (99-71) dispose clairement en son article 1er: "...Le conseil constitutionnel se prononce sur la constitutionnalité des règlements intérieurs des assemblées". Cette disposition est très claire et n'est sujette à aucune interprétation. En l'espèce il s'agit bel et bien d'un recours qui

porte sur une loi modifiant le règlement intérieur de l'assemblée nationale et introduit par 19 députés donc plus du dixième des députés de l'assemblée nationale tel que requis par la constitution en son article 74.

En réalité le zèle affiché par le professeur Ismaela Madior Fall dans cette affaire de proposition de loi cache mal son désarroi. Il a piteusement contribué à produire une pilule difficile à avaler puisque consacrant un recul démocratique inacceptable et une logique éhontée de confiscation des libertés dans un pays comme le Sénégal. ■

THIerno BOCOUM

Député à l'assemblée nationale sénégalaise
Signataire du recours pour l'inconstitutionnalité de la première proposition de loi de la 12ème législature portant modification du règlement intérieur de l'assemblée nationale.

MONDIAL BEACH SOCCER 2015 - SÉNÉGAL / ARGENTINE

Les Lions butent sur l'Argentine

L'équipe nationale du Sénégal de Beach Soccer a raté son entrée en matière en perdant son premier match, hier, contre l'Argentine (4-3) pour le mondial 2015 au Portugal.



— LOUIS GEORGES DIATTA

Ça commence mal pour l'équipe nationale du Sénégal (3e, 0 pts) de Beach Soccer. Les Lions ont été battus, hier, par l'Argentine (4-3) à l'issue du match pour la première journée du groupe A du mondial au Portugal.

Ce sont pourtant les hommes d'Ibrahima Ndiaye "Chita" qui ont ouvert le score par Ibrahima Baldé (5e), suite à une faute de main du gardien argentin Dardo Cortès. Mais cela n'a pas déconcentré l'Albiceleste qui est rapidement revenue dans le match, avant de

prendre l'avantage dès la première période grâce à Luciano Franceschini (8e) et Federico Hilaire (11e). Dans le deuxième tiers-temps, Luciano Sirico et Santiago Minici ont ajouté deux nouveaux buts (4-1) endiguant le réveil tardif des valeureux Sénégalais. Auteurs d'un joli troisième et dernier acte, le Sénégal a réduit le score à (4-3) grâce à deux buts de Baldé (25e), pour le doublé, et Papa Ndour (36e).

Les Lions de la Teranga devront sortir les crocs, au prochain match, ce 11 juillet, sur le sable de Praia da Baía contre le Portugal pour ne pas hypothéquer leurs chances de

qualification pour les quarts de finale de la compétition.

Dans l'autre rencontre de la poule A, c'est le Portugal, pays hôte, qui s'est imposé (4-2) face au Japon (4e, 0 pts). Les Portugais s'installent à la tête du groupe suivi de l'Argentine comptant le même nombre de points (3 pts). ■

Résultats

Hier
Groupe A
Argentine - Sénégal 4-3
Portugal - Japon 4-2

Groupe B
Italie - Costa Rica 6-1
Suisse - Oman 5-2

Aujourd'hui
Groupe C
13h Espagne - Iran
17h30 Brésil - Mexique
Groupe D
14h30 Russie - Paraguay
16h Tahiti - Madagascar

REVUE TOUT TERRAIN

LILLE

Wilfried Kanon recalé à la visite médicale

Comme l'avait laissé entendre Hervé Renard ce jeudi, le défenseur ivoirien Wilfried Kanon (21 ans) ne signera pas à Lille. Le joueur a été recalé lors de la visite médicale en raison, annonce le club nordiste. "Le transfert au LOSC de Wilfried Kanon ne sera pas conduit à son terme. Les résultats de la visite médicale du défenseur ivoirien n'ayant pas donné satisfaction, un avis défavorable a été émis pour le transfert du joueur. Wilfried Kanon ne rejoindra pas par conséquent le LOSC, qui souhaite au joueur de rapidement se rétablir afin d'accomplir la carrière qui lui est promise", a indiqué le LOSC dans un communiqué. Le défenseur en provenance de La Haye souffre d'un problème à un genou.

LYON

Un salaire multiplié par 6 pour Fekir !



C'était l'un des dossiers prioritaires de l'Olympique Lyonnais. La prolongation de contrat de Nabil Fekir (21 ans, 34 matchs et 13 buts en L1 en 2014-15) a été réglée cette semaine. L'attaquant est désormais lié au club rhodanien jusqu'en 2020. Plus intéressant encore pour l'international tricolore, son salaire a été multiplié par 6, rapporte L'Equipe ce jeudi. De 50.000 euros brut mensuels, Fekir va désormais toucher 300.000 euros par mois. Cela valait le coup de faire une grande saison.

PSG

Di Maria aurait dit oui !
Excellente nouvelle pour le Paris Saint-Germain ! D'après les informations du

quotidien Le Parisien, Angel Di Maria (27 ans, 27 matchs et 3 buts en Premier League en 2014-2015) aurait donné son accord de principe aux dirigeants parisiens pour rejoindre le club de la capitale cet été. Désigné comme la grande priorité du mercato du PSG, le milieu offensif de Manchester United aurait donc donné sa préférence à l'équipe française malgré les sollicitations d'autres grandes formations européennes. Désormais, le Paris Saint-Germain va devoir trouver un terrain d'entente avec Manchester United pour le transfert de l'international argentin. Pour l'instant, le PSG n'a pas encore réalisé une proposition officielle, mais une offre de 60 millions d'euros est annoncée dans la presse. Le PSG peut clairement rêver plus grand avec Angel Di Maria.

...Une offre de la Roma pour Salvatore Sirigu ?

Sa place de numéro 1 menacée avec l'arrivée de Kevin Trapp, Salvatore Sirigu (28 ans, 34 matchs en L1 en 2014-2015) va-t-il quitter le Paris Saint-Germain cet été ? En tout cas, l'AS Rome aurait décidé d'en profiter puisque France Football évoque une offre de 11 millions d'euros du club italien, où circule également le nom de Steve Mandanda (OM). Reste à savoir si un départ du portier parisien est réellement à l'ordre du jour. Nasser Al-Khelaifi et Laurent Blanc ont justifié l'arrivée de Trapp en évoquant un besoin de concurrence au poste de gardien. En vendant Sirigu, l'Allemand se retrouverait dans la même situation que l'Italien, sans véritable pression. Mais l'ancien gardien ne souhaite peut-être pas prendre de risques, lui qui est également courtisé par le FC Valence.

LIGUE PRO

Monaco récupère ses 50 M€ !

Le rapporteur public du Conseil d'Etat avait demandé l'annulation de l'accord conclu entre l'AS Monaco et la LFP concernant le siège social du club de la Principauté. Et l'information est désormais officielle, l'ASM récupère les 50 millions d'euros versés à la LFP pour échapper à cette délocalisation forcée ! En effet, le Conseil d'Etat a jugé cette transaction illégale et a autorisé Monaco à participer au championnat de France tout en conservant son siège social sur le Rocher. Une grande victoire pour les dirigeants monégasques qui vont continuer de bénéficier d'avantages financiers importants par rapport aux autres clubs de Ligue 1.

MAN U

Fenerbahçe confirme pour van Persie



L'attaquant de Manchester United, Robin van Persie (31 ans, 27 matchs et 10 buts en Premier League en 2014-2015), aurait trouvé un accord avec Fenerbahçe pour un contrat de quatre ans. Et cette piste se confirme puisque le club turc a annoncé des discussions en cours avec les Red Devils pour le transfert de l'international néerlandais. Pour rappel, Manchester United réclame 13,9 millions d'euros pour céder l'ancien Gunner.

CRYSTAL PALACE

Visite médicale pour Yohan Cabaye

Le transfert de Yohan Cabaye (29 ans, 24 apparitions et 1 but en Ligue 1 en 2014-15) vers Crystal Palace est imminent ! Pour rappel, le Paris Saint-Germain a trouvé un accord mardi avec le club anglais pour le transfert de l'international français contre un chèque de 14 millions d'euros plus 4 millions de bonus éventuels. D'après les informations de Sky Sports, Cabaye est arrivé à Londres ce jeudi afin de passer sa visite médicale. Le transfert du milieu de terrain pourrait donc être officialisé dans les prochaines heures.

BAYERN

La Juve tente le coup pour Mario Götze

En quête de renforts offensifs, la Juventus Turin, qui discute déjà avec Chelsea pour Juan Guillermo Cuadrado et Oscar, a également approché le Bayern Munich au sujet de Mario Götze (23 ans, 32 matchs et 9 buts en Bundesliga en 2014-15), rapporte Tuttosport. La Vieille

Dame compte profiter des relations tendues entre le milieu de terrain offensif allemand et son entraîneur Josep Guardiola. Pas sûr toutefois que le club bavarois soit vendeur.

DORTMUND

Hummels a fait son choix

Annoncé avec insistance du côté de Manchester United ces dernières semaines, le défenseur central Mats Hummels (26 ans, 24 matchs et 2 buts en Bundesliga cette saison) a mis fin au suspense. Le champion du monde allemand restera au Borussia Dortmund cet été. "Bien sûr que Manchester United est l'un des plus grands clubs au monde. C'est un honneur d'être suivi par cette équipe, mais j'ai choisi de rester. Il y a toujours eu des rumeurs sur chacun de nos joueurs, mais j'ai décidé de ne pas m'en aller cet été", a déclaré Hummels à Skysports. Avec la prolongation d'Ilkay Gündoğan et le choix de Mats Hummels, le BVB conserve donc deux éléments indispensables dont le départ était fortement pressenti à l'ouverture du mercato.

FIFA

Sepp Blatter se dédouane encore

Le président de la FIFA, Sepp Blatter, n'en a pas fini de se justifier après le scandale de corruption qui a éclaté à la FIFA en mai dernier. Dans le magazine hebdomadaire de la FIFA qui sort ce vendredi, Blatter tente une nouvelle fois de se dédouaner. "L'indignation populaire concernant la FIFA durant les dernières semaines était essentiellement dirigée vers moi. Je n'ai pas de problème avec cela car je sais me défendre, explique le dirigeant. Toutefois, je réclame un peu de justice: je ne suis pas responsable de ce que font les membres du gouvernement (du comité exécutif de la FIFA) que je n'ai pas élu. Le président de la FIFA doit travailler avec les personnes que lui ont proposées les confédérations", rappelle-t-il.

INDE

Robert Carlos sera entraîneur-joueur du Dehli Dynamos

Comme nous vous l'annoncions la semaine dernière, Roberto Carlos (42

ans) va bien découvrir le Championnat indien (3 octobre-6 décembre). L'ancien latéral gauche va coacher le Dehli Dynamos, a annoncé ce jeudi la franchise. Et comme Nicolas Anelka au Mumbai City FC, le Brésilien portera la casquette d'entraîneur-joueur.

WIMBLEDON FEMME

Serena Williams domine Sharapova et file en finale



Serena Williams s'est imposée face à Maria Sharapova (6-2, 6-4) - pour la 17e fois de suite! - et visera donc, samedi en finale face à l'Espagnole Garbine Muguruza, une 21e victoire en Grand Chelem.

WIMBLEDON HOMME

Richard Gasquet en demi-finale

Huit ans après, Richard Gasquet accède de nouveau aux demi-finales de Wimbledon. Le Français a livré un match extraordinaire, dont un cinquième set dantesque, pour venir à bout de Stan Wawrinka en cinq sets (6-4, 4-6, 3-6, 6-4, 11-9). Il retrouvera Novak Djokovic au prochain tour.

TOUR DE FRANCE

Tony Martin abandonne

Le Maillot Jaune Tony Martin ne reprendra pas le Tour de France après sa chute dans le dernier kilomètre de la sixième étape du Tour. Patrick Lefevre, manager de l'équipe Etixx, s'est chargé de l'annoncer sur Europe 1 "C'est impossible de partir vendredi. Pour l'instant, il est à l'hôpital. Ensuite, il rentre à l'hôtel."

STEPHANE BADJI (MILIEU DE TERRAIN DES LIONS)

“Il n’est pas dit que je viens en équipe nationale pour croiser les bras”

Dans un entretien accordé à Enquête, le joueur d'Istanbul BB (D1, Turquie), Stéphane Badji, s'est dit satisfait de sa nouvelle écurie. L'ancien pensionnaire du Casa Sport s'est également exprimé sur l'équipe nationale du Sénégal depuis l'arrivée d'Aliou Cissé à sa tête.



— LOUIS GEORGES DIATTA

Vous êtes en vacances au Sénégal après une saison en Turquie, à Istanbul BB. Comment jugez-vous votre première année dans ce championnat ?

C'est un bon championnat. C'est également un bon tremplin. Je ne me plains pas, je me sens bien là-bas. J'ai fait une bonne moitié de saison. Là, je vais essayer de me concentrer pour la saison à venir pour essayer de confirmer. Je pense que ça sera important pour moi.

“Je ne suis pas meilleur que les autres qui jouent et eux non plus. Je me sens mieux dans l'entrejeu que sur les côtés”

Vous n'avez pas d'autres propositions après ces débuts réussis ?

Pas pour l'instant. J'ai signé un contrat de 3 ans et demi. J'ai fait juste une demi-saison. Il me reste encore 3 ans. Il faut que je retourne là-bas et essaie de faire une bonne saison. Après, nous verrons ce qui va se passer dans le futur.

En Turquie, vous avez retrouvé vos coéquipiers en sélection nationale. Comment ça se passe avec Moussa Sow et Demba Ba ?

Ça se passe bien. Ils m'ont bien intégré puisque je les ai trouvés là-

bas. Ils m'ont donné que de bons conseils. Chaque week-end, nous nous voyons une fois parce que c'est très important. Leur soutien m'a bien aidé.

Qu'est-ce que ça te fait de jouer contre eux ?

Ce n'est que du plaisir puisque nous nous connaissons depuis. Après, quand nous nous retrouvons sur le terrain, il n'y a pas de fraternité. Ils défendent leurs couleurs et moi aussi je fais de même. Une fois sur la pelouse, c'est une affaire de

professionnels, il n'y a donc pas d'amitié. Chacun fait son boulot. Et après le match, nous nous retrouvons tranquillement.

Vous venez de démarrer les choses sérieuses avec le nouvel entraîneur de l'équipe nationale, Aliou Cissé, par une victoire (3-1) contre le Burundi pour la première journée des éliminatoires de la CAN 2017. Comment appréciez-vous les débuts du coach ?

Je pense que ça se passe bien avec Aliou. Jusqu'à présent, nous sommes sur une dynamique de victoires. C'est

un coach qui a du caractère et qui motive les joueurs de se donner à fond.

Comment trouvez-vous son projet ?

C'est un coach ambitieux. Son projet, c'est de qualifier l'équipe à la CAN 2017. Jusque-là, nous sommes sur la bonne voie. Maintenant, il nous appartient de rester concentrés et de ne pas tomber dans l'euphorie, de continuer à nous donner à fond pour le futur.

“Je ne reconnais pas le Casa Sport que j'ai connu”

Vous êtes à la tête du groupe K (3 pts) des éliminatoires de la CAN. Mais dans l'ensemble, le public n'était pas totalement satisfait de votre prestation. Comment allez-vous vous préparer pour le match prochain contre la Namibie ?

C'est normal puisque c'était notre premier match. Il y avait la pression, ce n'était pas évident de jouer contre une équipe du Burundi qui était bien en place et super motivée de jouer contre nous. Mais nous avons fait l'essentiel qui était de gagner. Nous aurons le temps de bien construire notre équipe. Nous venons d'avoir un nouveau coach qui a mis un système en place. Au fur et à mesure que nous jouons ensemble l'équipe sera huilée.

Avec le nouveau coach, vous avez la plupart du temps démarré les matches sur le banc. Ce fut le cas contre le Burundi. Comment vivez-vous ce changement ?

Ce n'était pas évident que je démarre les matches. Le coach avait mis en place une équipe. Donc, j'étais sur le banc. Mais je n'en fais pas un souci car j'ai des qualités pour faire partie de ce groupe. Maintenant, c'est à moi de prouver au coach que je mérite une place de titulaire. Il faut aussi respecter les choix de l'entraîneur. Je ne suis pas meilleur que les autres qui jouent et eux non plus. Il a fait ses choix, nous ne faisons que les accepter. Après, il n'est pas dit que je viens en équipe nationale pour croiser les bras. Je suis venu aussi pour gagner une place de titulaire et me donner à fond pour l'équipe.

Contre le Burundi, vous êtes entré en cours de jeu. Vous avez essayé de mettre de la vitesse dans le jeu. Est-ce une consigne du coach ou votre envie de montrer que vous êtes motivé ?

C'était normal. Je pense que c'est parce que j'avais envie de montrer que j'étais capable d'apporter du bien à l'équipe. Le coach m'a aussi fait confiance. Il m'a fait entrer comme son douzième homme. A cet instant du match, l'équipe avait

besoin de vitesse. Donc, il fallait que j'apporte un plus pour le groupe. Comme j'étais motivé en plus, c'est ce qui a fait que j'ai fait ce dernier quart d'heure de folie.

Avec le nouveau coach, espérez-vous jouer au milieu de terrain ?

Là, je ne compte pas jouer sur les côtés. Je veux rester au milieu et essayer de me battre pour

gagner une place de titulaire. Je me sens mieux dans l'entrejeu que sur les côtés.

Qu'allez-vous faire si le coach a besoin de vous quelque part, sur les flancs par exemple ?

Nous sommes dans un milieu professionnel. Donc, on n'a pas le droit de dire non. Si le coach a des difficultés sur le côté et qu'il fasse appel à moi, pourquoi pas ? Je vais me sacrifier pour l'équipe. Mais mon poste de prédilection cette année avec les Lions, c'est le milieu.

L'équipe nationale junior du Sénégal a réalisé un exploit en atteignant les demi-finales du mondial U20 en Nouvelle Zélande. Quelle analyse faites-vous de leur prestation ?

Ils ont fait un bon parcours. C'est aussi bien de les féliciter. Ils nous ont régales. C'est bien aussi d'avoir la tête sur les épaules et continuer à bosser. C'est des jeunes quoi qu'on puisse dire. Ils ne doivent pas brûler les étapes. Ils ont du temps pour progresser. D'ici à deux ans au moins, ils pourront accéder à l'équipe A.

Et que dire de l'équipe nationale locale qui a remporté la manche aller (3-1) face à la Gambie pour les préliminaires du Chan 2016 ?

J'ai eu des échos de ce match. C'est aussi bien qu'ils aient gagné. Cela fait un moment qu'ils n'ont pas participé au Chan. Ça leur fera du bien le fait d'avoir gagné le match aller. Il reste le match retour qu'il faudra confirmer (l'entretien a eu lieu le 21 juin).

Certainement, vous suivez votre ancienne équipe, le Casa Sport. Comment la trouvez-vous ?

Je ne reconnais pas le Casa Sport que j'ai connu. Cela s'explique aussi par le fait qu'ils ont connu beaucoup de départs. Il y a la motivation qui leur manque. C'est pénible aussi parce qu'ils jouent dans des conditions difficiles. Il y a également des joueurs qui se sont retrouvés dans les gradins à cause des blessures alors qu'ils étaient titulaires indiscutables. ■

MONDIAL 2018

Le Sénégal exempté au premier tour

L'équipe du Sénégal est exemptée du premier tour des éliminatoires, zone Afrique, de la Coupe du monde 2018 prévue en Russie et dont le tirage au sort aura lieu le 25 juillet à Saint-Petersbourg. La FIFA qui a révélé les modalités du tirage au sort sur son site officiel, ce jeudi, rapporte que 53 fédérations africaines vont prendre part à ces éliminatoires suite à l'exclusion du Zimbabwe de la compétition préliminaire. Ainsi dans un premier temps, ce sont les “26 associations les moins bien classées qui disputent le tour 1. Dans le second tour, il y aura les 13 meilleures équipes du premier tour plus les 27 sélections exemptées de ce premier tour. Ces 27 meilleures nations exemptées du premier tour sont : Algérie, Côte d'Ivoire, Ghana, Tunisie, Sénégal, Cameroun, Congo, Cap-Vert, Egypte, Nigeria, Guinée, RD Congo, Mali, Guinée Equatoriale, Gabon, Afrique du Sud, Zambie, Burkina Faso, Ouganda, Rwanda, Togo, Maroc, Soudan, Angola, Mozambique, Bénin, Libye. Les quarante sélections s'affronteront en aller et retour et les 20 qui en sortiront joueront le dernier tour qualificatif pour Russie 2018, ajoute le site de la FIFA. Ce dernier tour se disputera selon une formule de championnat avec cinq groupes de quatre équipes. Les nations qui termineront en tête de chaque groupe seront qualifiées pour Russie 2018.

TRANSFERT

Armand Traoré dans le viseur de Lille

Après avoir réalisé de nombreuses ventes lors de ce début de mercato, Lille cherche actuellement à se renforcer. Selon L'Equipe, les dirigeants lillois sont très intéressés par Armand Traoré (25 ans, 16 apparitions en Premier League en 2014-2015). Peu utilisé la saison passée aux Queens Park Rangers, le latéral gauche pourrait relancer sa carrière au LOSC. Présenté comme l'un des grands espoirs du football français lors de son départ de l'AS Monaco pour Arsenal en 2005, Armand Traoré pourrait être un joli coup pour l'équipe dirigée par Hervé Renard. En cas d'échec sur cette piste, Lille aurait également le joueur de Troyes Lionel Carole (24 ans) dans le viseur.

JEUX AFRICAINS

Le Sénégal dans “la poule de la mort”

L'équipe du Sénégal des moins de 23 ans a été logée dans la poule B du tournoi des Jeux africains de Brazzaville (du 3 au 18 septembre 2015), avec le tenant du titre, le Ghana, à l'issue du tirage au sort des tournois finaux de football de cette compétition continentale, effectué jeudi au Caire, en Egypte. En plus du Ghana, les protégés de l'entraîneur Serigne Saliou Dia partagent cette “poule de la mort” avec l'Egypte et le Nigeria. Les premiers et deuxièmes de chaque groupe se qualifieront pour des demi-finales croisées de cette compétition qui se déroulera du 3 au 18 septembre à Brazzaville au Congo.

LES GROUPES

Groupe A
Congo, Soudan, Zimbabwe, Burkina Faso
Groupe B
Ghana, Sénégal, Egypte, Nigeria